

# CPIA Detailed Report

## Pays: Tunisia

Année de l'exercice: CPIA Exercise 2023

Currency: Tunisian Dinar (TND)

Ville: Tunis

Groupe de revenu: Lower middle income

Catégorie de prêt: IBRD

**Score CPIA final: 3.333**

## (A) Economic Management

Score du cluster: 2.333

### 01. Fiscal Policy

Score du critère: 2

#### 1. Fiscal Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

#### Notes du pays:

Selon le classement *Open Budget Index* en 2021 (plus récent disponible), la Tunisie occupe la 74ème place sur 120 pays en matière de transparence budgétaire (avec un score de 42/100), ce qui constitue

une régression par rapport à l'année 2019 (avec un score de 35/100). Le déficit budgétaire s'est rétréci de 7,6% en 2021 à 6,8% du PIB en 2022 en raison d'une belle performance de mobilisation des ressources domestiques. En effet, les recettes totales s'élèvent à 26% du PIB en 2022 et pourraient progresser avec la formalisation du secteur informel qui génère actuellement deux tiers des emplois en Tunisie. Dans la loi de finances initiale pour 2022, les recettes fiscales constituaient l'essentiel (91%) des recettes propres et couvraient 61,2% des dépenses budgétaires. En 2023, le taux des recettes fiscales est tombé à 87 % du total des recettes, couvrant que 57 % des dépenses budgétaire.

La Tunisie peine toujours à s'engager sur la voie des réformes nécessaire à l'assainissement des finances publiques, notamment par la maîtrise de la masse salariale (actuellement à 60% des dépenses courantes), à l'amélioration de la transparence budgétaire et à la maîtrise de l'endettement. Ce manque d'engagement réduit la probabilité d'un accord avec le FMI sur un programme de réformes. La rémunération des fonctionnaires du secteur public et le remboursement de la dette publique représentent environ deux-tiers des dépenses de l'Etat, ce qui entrave les possibilités d'investissement public nécessaires au redressement de l'économie. En plus de la facture élevée des subventions, des exonérations fiscales pèsent encore négativement sur la capacité de mobilisation des ressources intérieures. De même, les transferts aux ménages bénéficieraient davantage aux nantis qu'aux couches vulnérables et encouragent la consommation au détriment des investissements. Les mesures mise en œuvre pour régler ces problèmes restent timides.

Néanmoins, une réforme des subvention a été entamée en 2022 et va dans le sens des exigences du FMI. Un accord a été trouvée avec les syndicat (UGTT) pour freiner l'expansion de la masse salariale. Cependant, cet accord reste fragile eu égard aux tensions qui existent entre l'organisation syndicale et le pouvoir exécutif. Une loi sur la gouvernance des entreprises publiques a été adoptée en conseil des ministres en 2023, mais pas encore votée au parlement.

Selon le classement Open Budget Index en 2021 (plus récent disponible), la Tunisie occupe la 74ème place sur 120 pays en matière de transparence budgétaire (avec un score de 42/100), ce qui constitue une régression par rapport à l'année 2019 (avec un score de 35/100).

## 02. Monetary Policy

Score du critère: 3

### 2. Monetary Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

### Notes du pays:

Pour répondre à la pandémie de Covid19, la Tunisie avait poursuivi une politique monétaire accommodante. Ainsi, la Banque Centrale de Tunisie avait baissé le taux directeur de 100 points de base en mars 2020. Une nouvelle baisse du taux directeur de 50 points est intervenue en fin septembre 2020, ce qui avait porté le taux directeur à 6.25%. Cependant, la politique monétaire est devenue plus restrictive depuis 2022 afin de freiner l'inflation. Ainsi, le taux directeur de la Banque centrale de Tunisie (BCT) est passé de 6,25% en avril 2022 à 7% en mai 2022, 7,25% en octobre 2022 et à 8% depuis janvier 2023. En effet, l'inflation a fortement augmenté, passant de 5,7% en 2021 à 8,3% en 2022, et a poursuivi sa hausse à 9,4% en raison du renchérissement des hydrocarbures et des produits alimentaires consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, mais également en raison de la politique monétaire accommodante implémentée au cours de la période précédente. Ainsi, le taux directeur de la Banque centrale de Tunisie (BCT) est passé de 6,25% en avril 2022 à 7% en mai 2022, 7,25% en octobre 2022 et à 8% depuis janvier 2023. L'inflation est attendue en léger recul, à 7,4% en 2024.

Le secteur bancaire est régulièrement approvisionné en liquidité par la Banque Centrale. La part des créances classées à fin juin 2021 (13,8%) était à un niveau comparable à celui enregistré avant la crise. Le recours de l'Etat à l'endettement intérieur exerce une pression sur la liquidité bancaire et expose le secteur bancaire au risque souverain. De plus, l'inflation élevée, la hausse des taux et la morosité économique ont détérioré la qualité des portefeuilles des grandes banques. Néanmoins, leur rentabilité a rebondi au premier semestre 2022 en raison de la poursuite du rattrapage postpandémique.

Sources: banque centrale du Tunisie; Institut National de Statistiques

## 03. Debt Policy

Score du critère: 2

### 3. Debt Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

### Notes du pays:

Estimée à plus de 90% du PIB en 2022 et constituée à plus de deux tiers de dette extérieure, la dette publique tunisienne suscite des inquiétudes. Selon le rapport au titre de l'article IV du FMI publié en 2021, la dette publique de la Tunisie pourrait devenir insoutenable à moins qu'un programme de réforme crédible ne soit adopté rapidement avec un large soutien des partenaires au développement. Le même rapport note qu'une trentaine d'entreprises publiques (EP) tunisiennes cumulaient une dette d'environ 40 % du PIB à fin 2019, dont environ 20% du PIB sous forme de dette extérieure et environ 15% du PIB couverts par des garanties gouvernementales.

Le besoin de financement de la Tunisie est estimé à 7,83 milliards USD (15,7% du PIB) en 2023, contre 6,56 milliards USD (13,5% du PIB) en 2022. Le gouvernement prévoit de lever 2/3 du besoin de financement au titre de la dette extérieure. Cependant, la Tunisie fait actuellement face à un accès restreint aux marchés financiers internationaux en raison des dégradations successives de sa notation souveraine par les agences de notation depuis 2021, auquel s'ajoutent des difficultés à mobiliser des ressources auprès des bailleurs traditionnels en raison de l'absence d'un programme avec le FMI. Un volume non négligeable de financements attendus sous forme d'appuis budgétaires risque de ne pas se matérialiser en raison de l'absence d'un programme avec le FMI. Le recours au financement monétaire et au marché intérieur déjà sous stress de liquidité pose des questions de soutenabilité à moyen terme, mais le risque de défaut sur la dette publique tunisienne reste minime en 2023.

La gestion prudente de la dette figure en tête des priorités du gouvernement tunisien. La planification du remboursement des dettes est faite en rapport avec les prévisions de la trésorerie du compte courant du trésor. A terme, la stratégie visée par la Tunisie est de faire baisser le niveau de sa dette en agissant sur le solde primaire. Actuellement, la Tunisie subit de plein fouet les risques de change qui pèsent sur la dette extérieure. Pour minimiser ce risque à terme, la Tunisie aura besoin de développer ses marchés financier intérieurs et diversifier ses instruments d'intervention

## (B) Structural Policy

Score du cluster: 3.5

### 04. Policies and Institutions for Economic Cooperation, RI and Trade

Score du critère: 4

#### 4.a. Regional Integration and Economic Cooperation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5

**Notes du pays:**

Tunisia has the potential to become a regional industrial hub linking the northern shore of the Mediterranean and the countries of sub-Saharan Africa. The country enjoys an excellent strategic position, at the northern tip of the African continent and only 140 km from Europe (Sicily Canal). Tunisia has signed 55 bilateral investment treaties, of which 39 are in force. Regionally, Tunisia participates in the 2004 Agadir Agreement, which progressively lifts trade barriers with Morocco, Egypt, and Jordan. It also co-founded the Greater Arab Free Trade Area in 2005. Commercial barriers with Algeria, Libya, Morocco, and Turkey have been lowered following bilateral deals over recent years. Increasingly, Tunisia is looking to expand trade with sub-Saharan Africa. Tunisia joined the Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA) in 2018 and began trading under COMESA rules in January 2020. The country gained observer status at the West African bloc ECOWAS in 2017.

Tunisia is a member of CENSAD and the Arab Maghreb Union (AMU). Despite the existence of the AMU, the issues of regional integration in North Africa and the creation of a North African common market have made little progress over the past two decades. Intra-REC trade in AMU was only 5.44% in 2021[1]. Nonetheless, three quarters of Tunisia's exports within the African continent go to Arab Maghreb Union countries (Libya, Algeria, Morocco, and Mauritania), followed by Egypt (3.6 percent), Côte d'Ivoire (3.5 percent) and Senegal (2.9 percent)[2].

Moreover, Tunisia's performance in terms of regional integration is average. The country is ranked 24th with a score of 0.338. Tunisia is among the best performing countries in terms of trade. The country is ranked fourth with a score of 0.340. The intermediate products which are the subject of commercial exchanges in Tunisia are largely complementary to the production profiles of their neighbors. Tunisia ranks fifth in terms of infrastructure integration with a score of 0.498. The country has good air connections. Tunisia's performance in terms of macroeconomic integration is average. Tunisia is among the least integrated countries in terms of trade, the country is ranked 52nd with a score of 0.189. Tunisia is one of the countries with the highest export prices on the continent. Tunisia is ranked 39th out of 54 African countries with a score of 0.136 in terms of free movement of people. In addition, according to the 2022 report on the opening of visa regimes, Tunisia is ranked 27th, a jump of three places with a score of 0.415. Tunisia is the best performer in the UMA in the area of infrastructural integration (0.906), with good intra-regional air connections and a satisfactory score in the Infrastructure Development Index. Tunisia and Morocco are, overall, the best performers in the AMU.

Although Tunisia has signed a multiplicity of bilateral, regional, and multilateral free trade agreements, the European Union (EU) remains the country's main trading partner and foreign investor. Since 2008, Tunisia enjoys free trade in industrial goods with the European Union, following an Association Agreement with the bloc in 1995 (which came into force in 1998). Negotiations on the Deep and Comprehensive Free Trade Agreement (DCFTA) began in 2016 but have yet to bear fruit. After having been suspended, negotiations resumed but little progress has since been recorded. One stumbling block has been access

to European markets for Tunisian suppliers. Whereas European suppliers do not require a visa to enter Tunisia, Tunisian suppliers require a visa from an EU member state to enter the European Union. Tunisian authorities have asked for a reciprocal arrangement. While almost negligible in its potential impact for the European Union, the negotiations could be significant for Tunisia, which sends almost 80% of its exports to the European Union against about 10.7 percent of goods exported to Africa in 2019.

After voting against ratifying the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) in March 2020, the Tunisian parliament adopted the agreement six months later and deposited its instrument of ratification to the African Union Commission by 27 November 2020. The Ministry of Trade and Export Development of the Republic of Tunisia organized on 15 April 2022 in Tunis a workshop to present stakeholders with its strategy for the implementation AfCFTA. The draft strategy identifies Tunisia's comparative advantages, how the country can achieve its full trade potential within the context of the AfCFTA and accelerate its economic diversification.

Tunisia has been a member of the WTO since its founding in 1995. Tunisia is ranked 90th for trading across borders in the 2020 Doing Business Index. The 2020 Heritage Foundation Index of Economic Freedom gave Tunisia a score of 66.4% for trade freedom, noting that the average applied tariff rate was 9.3% and that non-tariff barriers raise trade costs further. Import restrictions such as quotas apply to some sectors. In the 2019 Global Competitiveness Report, Tunisia scored 34.4 out of 100 for the efficiency of border clearance, reflecting complex customs procedures that are not uniformly invoked[3]

Tunisia's geographical position allows it to play a pivotal role in the Mediterranean and the Arab-African regions, enabling it to meet the challenges of globalization and potentially expand its economic cooperation and influence in these areas. Tunisia's post-pandemic economic recovery also offer substantial opportunities for fostering regional integration and economic cooperation. By leveraging its growing manufacturing sector and exploring new trade and investment partnerships, Tunisia can realize its potential as a regional industrial hub, contributing to economic development and stability in the region. However, to fully harness these opportunities, Tunisia needs to actively pursue enhanced cooperation within the AMU, diversify its trade partnerships beyond the EU, and implement policies to attract more investments in the manufacturing sector. The strategic exploration of these avenues can help Tunisia in establishing itself as a pivotal player in regional economic cooperation and integration

[1] TRALAC – Intra-African trade by REC: 2021 update (<https://www.tralac.org/resources/infographic/15772-intra-africa-trade-by-rec-2021-update.html>)

[2] United Nations Economic Commission for Africa – By 2035, AfCFTA Implementation Could Almost Double Tunisian Exports to the rest of Africa (<https://www.uneca.org/stories/by-2035%2C-afcfta-implementation-could-almost-double-tunisian-exports-to-the-rest-of-africa>)

[3] BertelsmannStiftung Transformation Index – Tunisia Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/TUN>)

[Contribution PITD] La Tunisie a signé 55 traités bilatéraux d'investissement, dont 39 sont en vigueur. La Tunisie a des accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux avec environ 127 pays, dont ses voisins, la

Libye et l'Algérie. La Tunisie est membre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Le pays a également adhéré au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) en juillet 2018, et cherche à devenir membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La Tunisie a déposé les instruments de ratification de son association à la ZLECAF le 27 novembre 2020. En janvier 2008, l'accord d'association de la Tunisie avec l'UE est entré en vigueur, éliminant les droits de douane sur les produits industriels. La Tunisie et l'UE négocient un accord de libre-échange à part entière, mais il n'a pas encore été conclu. En outre, la Tunisie est signataire de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) de la Banque mondiale, qui propose une assurance contre les risques politiques au secteur privé. La Tunisie est membre de l'Organisation mondiale du commerce et maintient des accords bilatéraux avec la Turquie et les États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), ainsi que des accords multilatéraux avec d'autres États de la Ligue arabe. Malgré l'existence d'une institution régionale dédiée - l'Union du Maghreb Arabe (UMA) - regroupant cinq pays (Algérie, Mauritanie, Maroc, Libye et Tunisie) et l'existence de communautés économiques régionales (CER) intra-africaines telles que la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) et la COMESA, la question de l'intégration régionale en Afrique du Nord et celle de la création d'un marché commun nord-africain au cours des deux dernières décennies n'ont que peu ou pas progressé. Aux problèmes politiques et de souveraineté sont venus se greffer les problèmes de sécurité liés à la situation en Libye après les événements de 2011 qui constituent actuellement des freins réels à l'intégration régionale et au principe de libre circulation des marchandises et des personnes. Globalement, la performance de la Tunisie en matière de l'intégration régionale est moyenne. Le pays est classé 24ème avec un score de 0,338. La Tunisie est parmi les pays les plus performants en matière d'échanges commerciaux. Le pays est classé quatrième avec un score de 0,340. Les produits intermédiaires qui font l'objet des échanges commerciaux en Tunisie sont largement complémentaires des profils de production de leurs voisins. La Tunisie occupe la cinquième place en matière d'intégration des infrastructures avec un score de 0,498. Le pays est doté de bonnes connexions aériennes. La performance de la Tunisie en matière de l'intégration macroéconomique est moyenne. Le pays est classé 16ème avec un score de 0,458. La Tunisie est parmi les pays les moins intégrés en matière de commerce. Le pays est classé 52ème avec un score de 0,189. La Tunisie fait partie des pays qui ont les tarifs d'exportation les plus élevés au continent. La Tunisie est classée 39ème sur 54 pays africains avec un score de 0,136 en termes de la libre circulation des personnes. De plus, selon le rapport 2022 sur l'ouverture des régimes de visa, la Tunisie est classée 27ème, un bond de trois places avec un score de 0,415. 22 pays africains sont dispensés de visas. La Tunisie exige un visa aux citoyens provenant de 31 pays africains avant leur arrivée au pays. L'UMA est modérément intégrée, avec un score moyen de 0,51 selon le rapport sur l'Intégration Africaine de 2021 de l'Union Africaine. Les scores dans les domaines des Infrastructures et la libre circulation sont respectivement 0,58 et 0,54. Il est important de noter que dans les secteurs liés aux Finances, au Social et à l'Environnement, il n'y a pas eu de progrès. La Tunisie est la meilleure performance de l'UMA dans le domaine de l'intégration infrastructurelle (0,906), avec de bonnes connexions aériennes intrarégionales et un score satisfaisant dans l'Indice de développement des infrastructures. La Tunisie et le Maroc sont, dans l'ensemble, les meilleures performances de l'UMA. L'instabilité politique en Libye, et les différences géopolitiques entre l'Algérie et le Maroc ont négativement impacté l'intégration en Afrique du Nord. Plusieurs autres défis freinent l'intégration au sein de l'UMA, notamment le manque de coordination politique, la non-approbation de certains accords signés par les pays, l'absence d'harmonisation des normes et standards, l'échec dans la mise en place de la zone de libre-échange au Maghreb, des coûts de transport et de télécommunications intra-Maghreb élevés entre autres. [Contribution RDRI] Tunisia has the potential to become a regional industrial hub linking the northern shore of the Mediterranean and the countries of sub-Saharan Africa. The country enjoys an excellent strategic position, at the northern tip of the African continent and only 140 km from Europe. Regionally, Tunisia participates in the 2004 Agadir Agreement, which progressively lifts trade barriers with Morocco, Egypt, and Jordan. It also cofounded the Greater Arab Free Trade Area in 2005. Commercial barriers with Algeria, Libya, Morocco, and Turkey have been lowered following bilateral deals over recent years. Increasingly, Tunisia is looking to expand trade with sub-Saharan Africa. Tunisia joined the Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA) in 2018 and began trading under COMESA rules in January 2020. The country gained

observer status at the West African bloc ECOWAS in 2017. Tunisia is a member of CENSAD and the Arab Maghreb Union (AMU). Despite the existence of the AMU, the issues of regional integration in North Africa and the creation of a North African common market have made little progress over the past two decades. Intra-REC trade in AMU was only 5.44% in 2021[1]. Nonetheless, three quarters of Tunisia's exports within the African continent go to Arab Maghreb Union countries (Libya, Algeria, Morocco, and Mauritania), followed by Egypt (3.6 percent), Côte d'Ivoire (3.5 percent) and Senegal (2.9 percent)[2]. Although Tunisia has signed a multiplicity of bilateral, regional, and multilateral free trade agreements, the European Union (EU) remains the country's main trading partner and foreign investor. Since 2008, Tunisia enjoys free trade in industrial goods with the European Union, following an Association Agreement with the bloc in 1995 (which came into force in 1998). Negotiations on the Deep and Comprehensive Free Trade Agreement (DCFTA) began in 2016 but have yet to bear fruit. After having been suspended, negotiations resumed but little progress has since been recorded. One stumbling block has been access to European markets for Tunisian suppliers. Whereas European suppliers do not require a visa to enter Tunisia, Tunisian suppliers require a visa from an EU member state to enter the European Union. Tunisian authorities have asked for a reciprocal arrangement. While almost negligible in its potential impact for the European Union, the negotiations could be significant for Tunisia, which sends almost 80% of its exports to the European Union against about 10.7 percent of goods exported to Africa in 2019. After voting against ratifying the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) in March 2020, the Tunisian parliament adopted the agreement six months later. The Ministry of Trade and Export Development of the Republic of Tunisia organized on 15 April 2022 in Tunis a workshop to present stakeholders with its strategy for the implementation AfCFTA. The draft strategy identifies Tunisia's comparative advantages, how the country can achieve its full trade potential within the context of the AfCFTA and accelerate its economic diversification. Tunisia has been a member of the WTO since its founding in 1995. Tunisia is ranked 90th for trading across borders in the 2020 Doing Business Index. The 2020 Heritage Foundation Index of Economic Freedom gave Tunisia a score of 66.4% for trade freedom, noting that the average applied tariff rate was 9.3% and that non-tariff barriers raise trade costs further. Import restrictions such as quotas apply to some sectors. In the 2019 Global Competitiveness Report, Tunisia scored 34.4 out of 100 for the efficiency of border clearance, reflecting complex customs procedures that are not uniformly invoked[3]. Tunisia's geographical position allows it to play a pivotal role in the Mediterranean and the Arab-African regions, enabling it to meet the challenges of globalization and potentially expand its economic cooperation and influence in these areas. Tunisia's post-pandemic economic recovery also offers substantial opportunities for fostering regional integration and economic cooperation. By leveraging its growing manufacturing sector and exploring new trade and investment partnerships, Tunisia can realize its potential as a regional industrial hub, contributing to economic development and stability in the region. However, to fully harness these opportunities, Tunisia needs to actively pursue enhanced cooperation within the AMU, diversify its trade partnerships beyond the EU, and implement policies to attract more investments in the manufacturing sector. The strategic exploration of these avenues can help Tunisia in establishing itself as a pivotal player in regional economic cooperation and integration[1].

TRALAC – Intra-African trade by REC: 2021 update (<https://www.tralac.org/resources/infographic/15772-intra-africa-trade-by-rec-2021-update.html>) [2] United Nations Economic Commission for Africa – By 2035, AfCFTA Implementation Could Almost Double Tunisian Exports to the rest of Africa (<https://www.uneca.org/stories/by-2035%2C-afcfta-implementation-could-almost-double-tunisian-exports-to-the-rest-of-africa>) [3] BertelsmannStiftung Transformation Index – Tunisia Country Report 2022 (<https://bti-project.org/en/reports/country-report/TUN>)

#### 4.b. Trade restrictiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

### Notes du pays:

La Tunisie est devenue membre de l'OMC en 1995 et a également signé en 2023 un nouveau partenariat stratégique avec l'UE pour renforcer la coopération économique et commerciale en vue de développer les échanges commerciaux des biens et services, l'instauration d'un climat des affaires favorable et attrayant ainsi que l'investissement et le développement durable. La Tunisie a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges en juillet 2020 pour lutter contre les obstacles au commerce international et supprimer les contraintes réglementaires rencontrées par les entreprises. La Tunisie a mis en œuvre 59,7% de ses engagements de la Catégorie A, et a jusqu'en décembre 2030 pour soumettre 18 notifications pour la Catégorie C. Cependant,

la Tunisie a adopté le 17 octobre 2022 un système de contrôle préalable des importations pour garantir la qualité des produits importés et la sécurité des consommateurs, tout en imposant l'importation des produits directement auprès des fabricants étrangers.

En août 2023, les échanges commerciaux de la Tunisie se sont caractérisés par une reprise des exportations (+ 4,3%), dictée principalement par les produits énergétiques, qui ont enregistré la plus forte croissance avec une augmentation de 79,3%, principalement tirée par les exportations de pétrole brut vers l'Italie. En second lieu, ce sont les exportations des secteurs des mines, des phosphates et dérivés qui ont augmenté de manière significative de 37,5%, notamment vers les États-Unis. En outre, les exportations des industries manufacturières diverses sont en hausse de 12,5%, et celles des industries agricoles et agroalimentaires ont augmenté de 3,9%. Toutefois, pour le troisième mois consécutif, les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir maintiennent leur orientation à la baisse, enregistrant un repli de 12,1% en août. Par ailleurs, les exportations des industries mécaniques et électriques demeurent quasi stables (-0,4%) conséquence d'une hausse dans les industries électriques (+4,2%) et d'une baisse pour les industries mécaniques (-8%).

Concernant les importations, elles enregistrent une légère progression de 1,2% en août 2023 après hausse notable de 11,6% observée au mois précédent. Cette évolution relativement faible est le résultat de mouvements contrastés au niveau des groupes de produits. En effet, les biens d'équipement ont enregistré une hausse de 4,7%, et les biens de consommation ont connu une légère augmentation de 1,1%. En revanche, les importations de matières premières ont chuté de 5,7%, principalement en raison du recul des importations de produits ferreux, tandis que les importations de produits alimentaires ont diminué de 5,8%, poursuivant leur orientation à la baisse pour le troisième mois consécutif.

Le déficit commercial mensuel s'est allégé au cours du mois d'août 2023 pour atteindre une valeur de 1249,1 MD, contre 1391,9 MD enregistré en juillet. Le taux de couverture des importations par les exportations au mois d'août a progressé de 2,4 points pour atteindre le taux de 81,3%.

Les exportations vers l'Union européenne ont enregistré une troisième baisse consécutive, avec un taux de (-3%). Cette diminution est expliquée par les baisses observées avec la France (-4,3%), Malte (-94,6%) et des Pays-Bas (-1,7%). En outre, des hausses sont enregistrées avec la Belgique (+11,4%), l'Italie (+9,2%) et l'Allemagne (+2%). En dehors de l'UE, après une baisse en juillet, les exportations ont rebondi de 22,1%, notamment vers la Suisse (+400%), principalement en produits pétroliers, le Bangladesh (3578,5%), exclusivement du phosphate, et les pays du Maghreb (+21%), ainsi qu'une augmentation de 21,2% vers les États-Unis.

Les importations en provenance de l'UE se sont repliées de 4,4 %, notamment depuis l'Italie (-26,8%), la France (-11,3%), et l'Allemagne (-8,7%). Toutefois, des augmentations ont été enregistrées en provenance de la Belgique (+16,9%), de la Suède (+22,4%), et du Portugal (+13,8 %). En dehors de l'UE, les importations étaient en hausse de 5,5 %, en particulier en provenance d'Algérie (+58,9 %), de Suisse (+43%), et du Royaume-Uni (+21,8%). Les importations en provenance de Turquie ont augmenté de 9,6%, tandis que celles en provenance de Chine ont progressé de 5,7%. Cependant, les importations en provenance des États-Unis ont enregistré une baisse marquée (-42,1%).

La Tunisie est devenue membre de l'OMC en 1995 et a également signé en 2023 un nouveau partenariat stratégique avec l'UE pour renforcer la coopération économique et commerciale en vue de développer les échanges commerciaux des biens et services, l'instauration d'un climat des affaires favorable et attrayant ainsi que l'investissement et le développement durable. La Tunisie a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges en juillet 2020 pour lutter contre les obstacles au commerce international et supprimer les contraintes réglementaires rencontrées par les entreprises. La Tunisie a mis en œuvre 59,7% de ses engagements de la Catégorie A, et a jusqu'en décembre 2030 pour soumettre 18 notifications pour la Catégorie C. Cependant, la Tunisie a adopté le 17 octobre 2022 un système de contrôle préalable des importations pour garantir la qualité des produits importés et la sécurité des consommateurs, tout en imposant l'importation des produits directement auprès des fabricants étrangers. En août 2023, les échanges commerciaux de la Tunisie se sont caractérisés par une reprise des exportations (+ 4,3%), dictée principalement par les produits énergétiques, qui ont enregistré la plus forte croissance avec une augmentation de 79,3%, principalement tirée par les exportations de pétrole brut vers l'Italie. En second lieu, ce sont les exportations des secteurs des mines, des phosphates et dérivés qui ont augmenté de manière significative de 37,5%, notamment vers les États-Unis. En outre, les exportations des industries manufacturières diverses sont en hausse de 12,5%, et celles des industries

agricoles et agroalimentaires ont augmenté de 3,9%. Toutefois, pour le troisième mois consécutif, les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir maintiennent leur orientation à la baisse, enregistrant un repli de 12,1% en août. Par ailleurs, les exportations des industries mécaniques et électriques demeurent quasi stables (-0,4%) conséquence d'une hausse dans les industries électriques (+4,2%) et d'une baisse pour les industries mécaniques (-8%). Concernant les importations, elles enregistrent une légère progression de 1,2% en août 2023 après hausse notable de 11,6% observée au mois précédent. Cette évolution relativement faible est le résultat de mouvements contrastés au niveau des groupes de produits. En effet, les biens d'équipement ont enregistré une hausse de 4,7%, et les biens de consommation ont connu une légère augmentation de 1,1%. En revanche, les importations de matières premières ont chuté de 5,7%, principalement en raison du recul des importations de produits ferreux, tandis que les importations de produits alimentaires ont diminué de 5,8%, poursuivant leur orientation à la baisse pour le troisième mois consécutif. Le déficit commercial mensuel s'est allégé au cours du mois d'août 2023 pour atteindre une valeur de 1249,1 MD, contre 1391,9 MD enregistré en juillet. Le taux de couverture des importations par les exportations au mois d'août a progressé de 2,4 points pour atteindre le taux de 81,3%. Les exportations vers l'Union européenne ont enregistré une troisième baisse consécutive, avec un taux de (-3%). Cette diminution est expliquée par les baisses observées avec la France (-4,3%), Malte (-94,6%) et des Pays-Bas (-1,7%). En outre, des hausses sont enregistrées avec la Belgique (+11,4%), l'Italie (+9,2%) et l'Allemagne (+2%). En dehors de l'UE, après une baisse en juillet, les exportations ont rebondi de 22,1%, notamment vers la Suisse (+400%), principalement en produits pétroliers, le Bangladesh (3578,5%), exclusivement du phosphate, et les pays du Maghreb (+21%), ainsi qu'une augmentation de 21,2% vers les États-Unis. Les importations en provenance de l'UE se sont repliées de 4,4 %, notamment depuis l'Italie (-26,8%), la France (-11,3%), et l'Allemagne (-8,7%). Toutefois, des augmentations ont été enregistrées en provenance de la Belgique (+16,9%), de la Suède (+22,4%), et du Portugal (+13,8 %). En dehors de l'UE, les importations étaient en hausse de 5,5 %, en particulier en provenance d'Algérie (+58,9 %), de Suisse (+43%), et du Royaume-Uni (+21,8%). Les importations en provenance de Turquie ont augmenté de 9,6%, tandis que celles en provenance de Chine ont progressé de 5,7%. Cependant, les importations en provenance des États-Unis ont enregistré une baisse marquée (-42,1%).

#### 4.c. Customs/trade facilitation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

**Notes du pays:**

Selon le Global Competitiveness Report 2019, la Tunisie se classe 108e sur 141 pays en matière d'ouverture commerciale avec un score de 51,9 sur la base de plusieurs indicateurs :

Prévalence des barrières non tarifaires – Tunisie 105ème avec un score de 51,6 Tarifs commerciaux - classé 115e avec un score de 30,9 Complexité des tarifs – classé 39e avec un score de 90,6 Efficacité du dédouanement aux frontières - classé 107e avec un score de 34,4 L'indice de performance logistique (LPI) 2023 développé par la Banque mondiale n'inclut pas la Tunisie, et compare 139 pays compare aux 160 en 2018. Le LPI compare les pays sur 6 dimensions liées aux échanges internationaux qui sont: (i) la capacité de suivre et de retrouver les envois (ii) la compétence et la qualité des services logistiques (iii); l'efficacité du processus de dédouanement; (iv) la facilité d'obtenir des prix compétitifs sur les expéditions; (v) la fréquence à laquelle les expéditions atteignent leur destinataire dans les délais fixés; (vi) la qualité de l'infrastructure commerciale et des transports. Le LPI de 2018 classait la Tunisie au 105eme rang mondial, et au 15ème rang en Afrique en matière de performance logistique avec un score de 2,57. En 2018, la performance de la Tunisie s'est améliorée concernant la dimension "efficacité du processus de dédouanement" avec un score de 2.38 comparé à 1.96 en 2016

Selon le Global Competitiveness Report 2019, la Tunisie se classe 108ème sur 141 pays en matière d'ouverture commerciale avec un score de 51,9 sur la base de plusieurs indicateurs : • Prévalence des barrières non tarifaires – Tunisie 105ème avec un score de 51,6 • Tarifs commerciaux - classé 115e avec un score de 30,9 • Complexité des tarifs – classé 39e avec un score de 90,6 • Efficacité du dédouanement aux frontières - classé 107e avec un score de 34,4 L'indice de performance logistique (LPI) 2023 développé par la Banque mondiale n'inclut pas la Tunisie, et compare 139 pays compare aux 160 en 2018. Le LPI compare les pays sur 6 dimensions liées aux échanges internationaux qui sont: (i) la capacité de suivre et de retrouver les envois (ii) la compétence et la qualité des services logistiques (iii); l'efficacité du processus de dédouanement; (iv) la facilité d'obtenir des prix compétitifs sur les expéditions; (v) la fréquence à laquelle les expéditions atteignent leur destinataire dans les délais fixés; (vi) la qualité de l'infrastructure commerciale et des transports. Le LPI de 2018 classait la Tunisie au 105eme rang mondial, et au 15ème rang en Afrique en matière de performance logistique avec un score de 2,57. En 2018, la performance de la Tunisie s'est améliorée concernant la dimension "efficacité du processus de dédouanement" avec un score de 2.38 comparé à 1.96 en 2016

## 05. Financial Sector Development

Score du critère: 3

### 5.a. Financial stability

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5

Score final	2.5
-------------	-----

### Notes du pays:

Le secteur bancaire Tunisien se caractérise par : Une fragmentation importante avec 21 banques pour 11 millions d'habitants contre 9 banques pour 30 millions d'habitants au Maroc. 36% des Tunisiens âgés de plus de 15 ans ont un compte bancaire en 2021, contre un taux de 37% en 2017 et ceci, malgré le nombre important de banques (findex, 2021). Une concurrence limitée inférieure à ce qui est constaté par exemple au Maroc et en Egypte. Cette situation est expliquée en partie par le cadre de réglementation et de surveillance qui était inadéquat, l'insuffisance de normes, la limitation du taux d'intérêt maximum par la BCT, l'intervention de l'Etat au niveau des banques publiques et l'inefficacité du régime de faillite. Aussi, malgré le nombre d'agences bancaires équivalent à la moyenne mondiale, celui-ci -reste inférieur à celui de pays à économie similaire. La taille des banques Tunisiennes ne permet pas le soutien des grandes entreprises.

Toutefois, pour 2020 le volume global des crédits nets à la clientèle a enregistré une hausse de 8,4% passant de 4.453.974 mille dinars au 31 Décembre 2019 à 4.827.548 mille dinars au 31 Décembre 2020 (Rapport BCT 2020, page 14). Le ratio crédit/dépôt a atteint 108,87% en 2020 contre 110,6% en 2019.

Dans le cadre de sa politique de ciblage d'inflation, la Banque Centrale de Tunisie avait accompagné le resserrement de sa politique monétaire d'un certain durcissement du cadre macroprudentielles à partir de la fin 2018. Cependant, ces mesures ne suffiront pas à occulter les risques d'instabilité énumérés ci-dessus. La politique monétaire restrictive a fortement soutenu le processus désinflationniste et a réussi à ramener le taux d'inflation aux alentours de 5.6% contre 6.8% en 2019. Pour y arriver, la BCT a engagé des mesures restrictives. Un ratio crédits/dépôts plafonné à 120% à communiquer par les banques à la fin de chaque trimestre, imposé depuis novembre 2018. Cette mesure a exercé une contrainte sur la distribution des crédits, et donc a induit une baisse graduelle du refinancement, à partir du au 2ème trimestre 2019. Aussi l'augmentation du taux directeur et le plafonnement de refinancement par voie d' l'appel d'offre à 7 milliards de dinars, décidé déjà par la BCT depuis juillet 2017 ont asséché le liquidité.

La récente dégradation de la note souveraine de la Tunisie par Moody's de B3 à Caa1 avec perspectives négatives affaiblit la capacité de la Tunisie à trouver des sources de financement nécessaires pour assurer la stabilité de son système financier.

### 5.b. Sector's efficiency, depth, and resource mobilization strength

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

### Notes du pays:

La croissance du Produit Net Bancaire et la maîtrise des frais généraux ont permis au Résultat Brut d'Exploitation d'enregistrer une progression de 5,3% avec un volume de 261.124 mille dinars fin 2020 contre 247.899 mille dinars en 2019 (Rapport BCT 2020, page 22). Durant les cinq dernières années, le résultat brut d'exploitation a évolué avec un rythme annuel moyen de 13,2%. Au terme de l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a atteint un montant de 7.932 mille dinars, soit une évolution de 6,5% par rapport à la dotation de 2019. Malgré ces résultats positifs, les enquêtes auprès des entreprises révèlent que la plupart des PME tunisiennes jugent l'accès au financement comme étant une contrainte majeure à leur expansion. Le secteur financier non-bancaire (assurances, leasing, microfinance) a connu un certain essor au cours de la période récente mais reste encore peu développé en comparaison internationale, avec une part d'environ 20% des actifs financiers totaux. La Bourse des valeurs mobilières a connu une évolution positive depuis la révolution, surtout en termes de développement de l'offre avec un nombre très important d'introduction, alors que le marché obligataire demeure sous-développé et joue un rôle très limité dans le financement de l'économie. Par ailleurs, les marchés internationaux sont peu ou pas accessibles aux firmes domestiques.

Les fonds levés sur les marchés de capitaux tunisiens, pour financer la formation brute du capital fixe du secteur privé, ne représentent que 9 % du PIB en 2020. La capitalisation boursière et les marchés des obligations de sociétés s'établissent à respectivement 23% du PIB (contre 61% au Maroc et 93% en Jordanie) et 2,6% du PIB en 2019. Le marché de la dette souveraine répond aux exigences de taille minimale pour l'inclusion dans les indices mondiaux, mais reste sous-développé et peu liquide. Les marchés primaires des actions et des obligations de sociétés sont de petite taille, et le marché secondaire manque de liquidité. Le marché des actions n'est pas utilisé pour placer des investissements de long terme. Les sociétés cotées ne reflètent pas la structure de l'économie tunisienne (pas de sociétés cotées dans les secteurs du textile ou du tourisme).

### 5.c. Access to financial services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

### Notes du pays:

Les indicateurs d'inclusion financière en Tunisie sont globalement en deçà des moyennes des comparateurs régionaux et internationaux, qu'il s'agisse des degrés de pénétration des comptes bancaires et d'accès aux comptes d'institutions financières, d'usage des systèmes de paiements et de détention de comptes formels de crédits ou d'épargne. En effet, le taux d'inclusion financière de la population adulte est de 38% en 2019. Les adultes déclarant posséder un compte bancaire représentent

27%. Cette moyenne cache des disparités selon le genre : 20,7% des femmes disposent d'un compte contre 34,3% pour les hommes. L'exclusion financière est plus prononcée dans le milieu rural où seulement 22,4% des adultes détiennent un compte dans une institution formelle. Cet accès limité aux services financiers constitue un frein à la mobilisation de l'épargne et l'investissement, particulièrement pour les petites entreprises et limite les opportunités économiques dont disposent les couches vulnérables et les populations.

Les insuffisances en matière d'inclusion financière limitent aussi les opportunités économiques dont peuvent disposer les couches vulnérables et les populations rurales pour sortir du chômage et de l'exclusion, à travers l'entrepreneuriat et l'auto-emploi. Les adultes déclarant posséder un compte bancaire représentent 27%. Cette moyenne cache des disparités selon le genre : 20,7% des femmes disposent d'un compte contre 34,3% pour les hommes. L'exclusion financière est plus prononcée dans le milieu rural puisque seulement 22,4% des adultes détiennent un compte dans une institution formelle. Cet accès limité aux services financiers constitue un frein à l'investissement, particulièrement pour les petites entreprises.

## 06. Business Regulatory Environment

**Score du critère: 3.5**

### 6.a. Regulations affecting entry, exit, and competition

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

La Tunisie a entrepris des réformes structurantes pour l'amélioration de l'environnement des affaires par l'adoption de la nouvelle loi sur l'investissement, la mise en place du guichet unique, la transparence améliorée des transactions, l'allègement de la pression fiscale (en supprimant la contribution exceptionnelle conjoncturelle) et le renforcement des droits des actionnaires minoritaires. La Tunisie était également précurseur en adaptant son cadre réglementaire aux start up (start up act adopté en 2018). Ce cadre juridique intègre 20 mesures structurées autour d'un Label de mérite et d'avantages aux entrepreneurs, aux investisseurs et aux Startups. A ce jour, 902 labels ont été accordés (Août 2023).

Malgré ce progrès non négligeable, le climat des affaires reste caractérisé par une faible qualité des institutions, un environnement macroéconomique fragile et des frictions sur les marchés des biens et services, du travail et financier. Ces frictions sont à l'origine d'inefficacités importantes dans l'allocation

des facteurs de production. L'essor de l'investissement privé est plombé par une réglementation excessive, un code de change contraignant, des procédures administratives complexes, et des situations de quasi-monopole public dans certains marchés, qui encouragent parfois la corruption. L'accès des PME au marché publique est limité et ne représente que 17% (*Enquête Miqyes*, UNDP, 2019), ces derniers ont tendance à moins soumissionner aux marchés publics (27% en 2022 contre 40% en 2019) (*Enquête Miqyes*, UNDP, 2023). Au nombre de ces obstacles, on peut citer les difficultés d'accès à la propriété foncière pour les entreprises souhaitant s'installer dans le pays. Les restrictions de la réglementation de change alourdissent également les procédures administratives auxquelles sont exposées les entreprises exportatrices.

Les procédures réglementaires pour la création des entreprises, notamment les systèmes d'autorisation, sont lourdes ainsi que les charges administratives imposées aux entreprises individuelles sont particulièrement élevées (*Relancer l'investissement en Tunisie*, OCDE, 2018). Le processus de création d'entreprises a été digitalisé via la TIA pour les start up uniquement mais pas encore généralisé à l'ensemble des entreprises. On note cependant qu'en 2021, le pays a adopté la « deuxième vague » de suppression des autorisations d'exercice et/ou administrative pour la création d'entreprises (mesures soutenues par l'appui budgétaire de la Banque en 2021).

La réglementation liée au financement, l'aversion excessive des Banques commerciales à prêter aux PME (liée à des normes prudentielles de la BCT), les inefficiences du système de garantie nationale et le manque de coordination des institutions en charge d'appui à l'entrepreneuriat sont au-delà du cadre réglementaire des goulots d'étranglement à l'amélioration de l'environnement des affaires. Selon l'enquête IACE/BAD (2020), plus de la moitié (59%) des entreprises en démarrage tunisiennes font face au problème de financement, lié principalement à l'inéligibilité à l'accès aux crédits offerts par les institutions financières (justifié par une demande de crédit d'un montant trop élevé, l'insuffisance de fonds de roulement, la valeur des matériaux et machines trop élevée). Cette enquête a également révélé qu'au-delà de l'accès au financement, il existe une contrainte d'accès au marché pour les TPMEs qui est corrélé à la prééminence du secteur informel. Avec la crise COVID 19, l'informel a augmenté, 54% de l'emploi est informel (OIT) 70% des indépendants sont informels. Malgré l'adoption de la loi sur l'ESS, les textes d'applications n'ont pas été pris et la loi sur le statut de l'auto-entrepreneur n'a toujours pas été adoptée. Un cadre réglementaire et fiscal plus favorable aux TPMEs est un enjeu majeur pour créer une incitation à l'intégration de l'informel afin de tirer la création d'emploi de qualité et élargir l'assiette fiscale

Ces arguments justifient le maintien de la note pour ce critère à son niveau actuel

## 6.b. Regulations of ongoing business operations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

### Notes du pays:

Les résultats de la 22ème enquête sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises qui s'est déroulée durant la période s'étalant entre le 17 Juin et le 22 Juillet 2022 élaborée par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ) montrent, qu'en dépit des réformes entreprises pour inculquer une nouvelle dynamique d'investissement, la Tunisie a encore des défis à relever pour améliorer son environnement des affaires. Au niveau des défis, l'enquête met en lumière les 3 principales défaillances qui affectent le climat des affaires tirées à partir les déclarations des chefs d'entreprises questionné.e.s (1041 entreprises privées, structurées (employant 6 employés ou plus), opérant dans l'industrie et dans les services et réparties sur tout le territoire tunisien et sont, dans cet ordre de priorité précis : la « corruption », « le climat politique » et « le financement bancaire ».

En ce qui concerne la corruption, le renforcement de la digitalisation des services administratifs est perçu par les entreprises interrogées à même d'alléger la bureaucratie et de minimiser le contact direct entre l'utilisateur et l'agent public. Dans ce contexte, la 12ème édition du rapport des Nations Unies sur "l'indice de développement de l'administration électronique" (EGDI) 2022 classe la Tunisie parmi les pays à EGDI élevé (entre 0.5 et 0.75) avec le score de 0.65. Ce score se penche sur une tendance à la hausse ce qui a permis à la Tunisie de gagner trois places en 2022 pour se hisser à la 88ème place (contre 91ème en 2021). De leur côté, les entreprises devraient elles-mêmes suivre des codes de conduite et sensibiliser leurs employés à l'éthique des affaires pour un changement de comportement global de toutes les parties prenantes.

S'agissant du climat politique, 63% des entreprises expliquent l'absence de vision économique claire de long terme et plus de la moitié (53%) évoquent l'instabilité politique comme raison de ce choix. Ce constat va de pair avec le classement de la Tunisie dans le rapport "Global Innovation Index GII 2022" selon lequel le score relatif à l'indicateur « environnement politique » a accusé une baisse entre 2021 et 2022 faisant perdre à la Tunisie 9 places à ce niveau. La stabilité du climat politique jumelée à une vision politique à long terme est donc de mise. En outre, la continuité des textes de lois, leurs applications réels et leurs prévisibilités sont essentielles pour accroître la confiance des entreprises dans le système législatif et réglementaire du pays.

Finalement, le financement bancaire dont l'accès est souvent décrié comme un obstacle majeur pour les entreprises (54% des entreprises interviewées en 2022 en accusent le coup contre 50% en 2020), en particulier pour les PME, il est question d'opter pour des réformes financières à même de réduire le rationnement de crédit au travers notamment du développement de l'activité des bureaux de crédit privés, de la réforme du système de garantie, et de la promotion des modes alternatifs de financement, à l'instar du capital investissement et du financement participatif « crowdfunding ».

Dans ce cadre, on doit noter les améliorations enregistrées au niveau de deux indicateurs du Doing Business 2020 (dernier rapport paru à cette date) : (i) la formalités administratives de création d'entreprises (amélioration de 6,1 points par rapport à 2019) et (ii) les relations avec l'administration fiscale (amélioration de 7,2 points, mais la Tunisie ne se classe qu'au 108ème rang mondial sur ce point) , performance qu'il faut relier au vote par l'ARP de la Loi sur l'investissement en avril 2016 censée permettre une relance de l'investissement privé par une amélioration de la gouvernance de l'investissement au niveau domestique mais également de l'IDE.

Aux difficultés énumérées ci-dessus, s'est ajouté depuis 2018 un alourdissement des charges fiscales pesant sur des entreprises déjà en difficulté. L'avènement de la crise COVID 19 a entraîné un choc qui n'a fait que révéler les contraintes structurelles auxquelles faisaient face les entreprises du pays.

La crise COVID 19 a entraîné la croissance du secteur informel avec la part de l'emploi informel qui est passé de 44,84 à 46,4% de fin 2019 à fin 2020. Cette croissance est surtout le fait d'entrepreneuriat individuel de survie. L'adoption en 2020 et 2021 des textes relatifs à l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'auto-entrepreneuriat devrait permettre la formalisation accrue d'une catégorie d'entrepreneur de survie et de groupement en zone rurale.

En résumé, un effet conjugué des crises conjoncturelles passées et nouvelles (guerre en Ukraine), ainsi que les contraintes structurelles et malgré des réformes qui ont des effets différés dans le temps, Il n'y a pas eu donc de progrès suffisants pour justifier une augmentation de la note pour le présent critère. La note pour ce critère est donc maintenue à son niveau actuel

### 6.c. Regulations of factor markets (labor and land)

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

Le rapport 2019 du Forum Economique mondial (FEM) classe la Tunisie au 84ème rang sur 141 pays concernant l'indicateur "marché du travail". La performance de la Tunisie s'est fortement améliorée depuis 2016 (129ème rang). Cette amélioration pâtit néanmoins du niveau de plusieurs sous-indicateurs. La Tunisie se classe ainsi au 124ème rang concernant la flexibilité salariale, et au 126ème rang pour la liberté de recrutement et de licenciement et. La Tunisie est en revanche classée au 91ème rang concernant l'indicateur "mobilité interne du facteur travail" et au 65ème rang mondial pour la protection des droits de travailleurs.

Selon l'enquête BAD/IACE, 15% des PME ont sollicité un renforcement des compétences de leur employé. Le cadre réglementaire de mise œuvre du dispositif de formation continu financé à partir de la taxe sur la formation continue nécessite d'être assoupli en concertation avec les partenaires sociaux. L'objectif est de rendre le dispositif de formation des employés plus efficaces, plus flexibles dans un environnement dominé par la crise COVID 19 en perpétuel changement et incertain.

La permanence de ces défis confirme le caractère figé du marché du travail tunisien très protégé et peu flexible et le peu d'initiatives prises par le gouvernement et les partenaires sociaux visant à le faire évoluer. Cette tendance se vérifie au travers de l'indicateur "politiques actives relatives au marché du

travail" visant à requalifier les personnes au chômage et à leur donner de nouvelles compétences leur permettant de se réinsérer sur le marché du travail pour lequel la Tunisie se classe au 98ème rang. Une étude en cours par la BAD et l'OIT recommande de réorienter davantage les politiques du marché du travail vers les chômeurs de longues durées et de renforcer davantage les programmes d'incitation à l'entrepreneuriat. . Néanmoins, l'égalité salariale hommes/femmes (118ème rang) et la productivité des travailleurs rapportée au niveau des salaires (127ème rang) rencontrent des contraintes structurelles.

En Tunisie, l'emploi a été au cœur du modèle de développement depuis les années 70. Cependant, le problème persistant du chômage élevé n'a pas encore été résolu. Au deuxième trimestre de 2023, le taux de chômage structurel en Tunisie s'élève à 15,6 % de la population active, et le pays n'a pas bénéficié de la transition démographique. De plus, l'économie tunisienne est caractérisée par une forte présence du secteur informel et une précarité généralisée de l'emploi. Des emplois de qualité sont aussi nécessaires pour promouvoir leur intégration dans l'économie formelle, consolider leurs droits civiques, et maintenir la stabilité sociale. Or plus de trois ans après la survenue de la crise Covid-19, l'économie tunisienne peine à générer suffisamment d'emplois. Entre les premiers trimestres 2020 et 2023, la Tunisie a perdu 143 200 emplois, le taux de chômage a augmenté d'un point de pourcentage et le taux d'activité diminué de deux points de pourcentage (INS, 2023).

Au deuxième trimestre 2023, le taux d'activité s'élève à 46,3% de la population en âge de travailler et le taux de chômage à 15,6%. Le taux de chômage est relativement plus important chez les femmes (21,1%), les jeunes (38,1%), et les diplômés du supérieur (23,7%). Ces résultats pourraient être liés du côté de l'offre à la faible croissance et compétitivité du pays en raison du recul de la productivité et de la part de l'investissement dans le PIB, et à la faible diversification de l'économie qui la rend fortement dépendante divers chocs exogènes (crise Covid-19, guerre en Ukraine, changement climatique). Du côté de la demande, l'inadéquation des compétences offertes avec la demande du marché du travail pourrait être mise en cause. De plus, la majorité des emplois en Tunisie sont créés dans des secteurs à faible productivité généralement dominés par l'informel (54% dans les services et 12% dans l'agriculture).

La Tunisie devra créer entre 85 000 et 105 000 emplois par an d'ici à 2030 respectivement pour garder le taux de chômage constant ou de le réduire de moitié, et l'essentiel de ces emplois devra être créé par les TPME. Les TPME représentent aujourd'hui environ 70% de l'emploi et leur développement représente une niche de création d'emplois non négligeable. En même temps, la révolution technologique en cours entrainera une baisse de l'offre d'emplois salariés dans le secteur privé.

La structure de l'emploi en Tunisie est majoritairement composée de professions à qualification moyenne et faible, représentant près de 79 % de l'ensemble des emplois, avec les femmes occupant 75 % des emplois de ce type.

En ce qui concerne la gestion du foncier, plusieurs obstacles entravent significativement l'accès à la terre. Le rapport de la Banque mondiale sur la détérioration des terres dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) [1] met en lumière l'influence des relations politiques dans ce processus. Il souligne également la proportion d'entreprises confrontées à des contraintes sérieuses en lien avec cette situation, ainsi que l'impact du changement de régime, comme c'est le cas dans le village de Jemna. Celui-ci était situé sur des terres collectives qui appartenaient aux tribus locales pendant la période de colonisation, puis furent transférées à l'État après l'indépendance, pour finalement être reprises par les villageois lors du Printemps arabe (Foroudi 2020). De plus, les inégalités de richesses jouent un rôle prépondérant. En milieu rural en Tunisie, seules 21% des femmes possèdent des terres au moment de

leur décès, contre 87% des hommes. Elles subissent une forte pression sociale pour renoncer à leurs droits d'héritage sur la propriété, souvent sans compensation équitable (plus de 70%).

Bien que l'égalité des sexes en matière de droits fonciers ait été promue à l'échelle internationale et ait inspiré des initiatives, les exemples concrets demeurent rares.

En Tunisie, le rapport de la Banque mondiale fait référence au "droit d'hériter et de posséder des terres et des biens, qui constitue l'épine dorsale des efforts de réforme législative en Tunisie". En 2018, le président Béji Caïd Essebsi a proposé un projet de loi instaurant la parité en matière d'héritage entre les femmes et les hommes, sur recommandation de la Commission des libertés individuelles et de l'égalité (COLIBE). Bien qu'il ait été approuvé, il s'est heurté à une forte opposition politique et n'a pas été promulgué, comme le rapport le mentionne.

Concernant l'administration foncière, la Tunisie se situe en meilleure position que les autres pays de la région MENA, d'après la Banque mondiale. L'indice de qualité, noté sur une échelle de 0 à 30 points, place le pays en tête du classement avec 13,5 points, alors que la moyenne régionale est de 15,1. Cet indice englobe la fiabilité des infrastructures, la transparence de l'information, la couverture géographique, la résolution des litiges fonciers, ainsi que l'égalité d'accès aux droits de propriété (Doing Business 2004-2020). Par ailleurs, enregistrer une propriété foncière en Tunisie en 2020 nécessite 5 jours, pour un coût équivalant à 6,1% de la valeur de la propriété foncière.

La répartition des terres agricoles fait que de nombreuses petites exploitations occupent une grande partie du territoire. La fragmentation des terres agricoles résulte des politiques de redistribution des terres, ainsi que de la division des parcelles suite aux héritages, demeure un problème persistant dans le pays

[1][1] LAND MATTERS: Can Better Governance and Management of Scarcity Prevent a Looming Crisis in the Middle East and North Africa?

<https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/d030554f-15bf-520a-b0e0-a82fc50aa415/content>

## (C) Policies for Social Inclusion/Equity

---

**Score du cluster: 3.573**

### 07. Gender Equality

**Score du critère: 3.667**

#### 7.a. Promotion of equal access for men and women to human capital development opportunities

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

### Notes du pays:

En Tunisie, les femmes se placent en première position selon les statistiques d'achèvement de l'école primaire, secondaire et enseignement supérieur.

A l'université, 71% des étudiants en master et 67% des doctorants sont des femmes. Plus de 68% sont diplômés de l'enseignement supérieur (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), et elles représentent 55% des chercheurs[1].

Dans le domaine de la santé, les femmes constituent la majorité du personnel soignant sur toutes les lignes. A titre d'exemple, 66,6% des médecins sont des femmes, 84,9% sont des techniciennes supérieures, 86% sont des chirurgiennes-dentistes, 77,7% sont des pharmaciennes, 84% sont des aides-soignantes et 69% sont des infirmières[2].

L'espérance de vie à la naissance pour les femmes est de 82ans et de 79 ans pour les hommes.

La couverture des soins prénataux (par un médecin, une infirmière ou une sage-femme) est élevée, avec 98,1% des femmes recevant des soins prénataux au moins une fois durant la grossesse et près de 100% des naissances survenues ont été assistées par un personnel qualifié. Le taux de fertilité est de 2enfants par femme en âge de procréation et 93% de femmes ont accès aux méthodes de contraception. Le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5ans est de 12/1000 naissances pour les filles contre 14/1000 naissances des garçons.

[1] Statistiques nationales

[2] ONUFEMMES, Sante des femmes en Tunisie, 2020

Selon l'indice de l'égalité de genre en Afrique (AfDB,2019), la Tunisie a un score moyen de 0,630. Dans la dimension sociale, la Tunisie a un score de 1,205 ; l'indice en faveur des femmes. Les secteurs sociaux comme la santé et l'éducation sont essentiellement à la base des progrès sociaux.Dans le domaine de l'éducation, selon l'Arab Gender Gap report 2020, les filles se placent en première position à chaque cycle de l'éducation comparativement aux garçons. Le taux d'achèvement à l'école primaire est de 97% pour

les filles et de 98% pour les garçons. Le taux d'achèvement du cycle inférieur à l'école secondaire est de 74% pour les filles et de 65% pour les garçons. Ce taux va à 51% pour les filles et 38% pour les garçons ; dans le cycle supérieur du secondaire. Au niveau de l'enseignement supérieur, 67,7% des diplômés sont des femmes contre 32,3% des hommes. Le taux d'alphabétisation des adultes chez les femmes est de 72% contre 86% chez les hommes. Dans le domaine de la santé, l'espérance de vie à la naissance pour les femmes est de 82ans et de 79 ans pour les hommes. La couverture des soins prénataux (par un médecin, une infirmière ou une sage-femme) est élevée, avec 98,1% des femmes recevant des soins prénataux au moins une fois durant la grossesse et près de 100% des naissances survenues ont été assistées par un personnel qualifié. Le taux de fertilité est de 2enfants par femme en âge de procréation et 93% de femmes ont accès aux méthodes de contraception. Le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5ans est de 12/1000 naissances pour les filles contre 14/1000 naissances des garçons. La crise sanitaire mondiale liée à la Covid a affectée la Tunisie avec plus de 24milles décès, en Octobre 2021. Ces données, ne sont pas désagrégées selon le genre, mais la tendance mondiale montre que les hommes sont les plus à risque d'hospitalisation et de décès lié à Covid19. Le gouvernement Tunisien a mis en place le programme AMEN SOCIAL afin d'assurer le droit à un revenu minimum et le droit aux prestations de soins au profit des catégories pauvres et des catégories à revenu limité. Les bénéficiaires du Programme "AMEN SOCIAL" sont éligibles aux prestations suivantes : (i) des transferts monétaires directs payables mensuellement; un possible soutien financier occasionnel pour faire face aux difficultés financières imprévues ou des dépenses exceptionnelles ; (ii) des soins, de traitement médical, d'hospitalisation dans les structures publiques de santé, d'appareillage et de prothèse facilitant l'intégration, et des services de réadaptation, conformément à la législation en vigueur ; et (iii) une priorisation dans les programmes de logement social, des mesures préférentielles dans le cadre des programmes et des mécanismes dédiés pour la formation professionnelle et de l'emploi, la priorité dans les programmes de développement régional et d'économie sociale et solidaire, et ce conformément à la réglementation en vigueur. D'autres mesures ont été prises afin d'accompagner des entreprises et des travailleurs affectés par la pandémie COVID19.

#### 7.b. Promotion of equal access for men and women to productive and economic resources

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

**Notes du pays:**

Le taux d'activité au niveau national est de 46,3% au 2eme trimestre de l'année 2023. Pour les hommes, il est de 65,8% et de 27,7% pour les femmes. Concernant le taux de chômage, le nombre de chômeurs est estimé à 638,1 mille, contre 655,8 mille au premier trimestre de l'année 2023. Le taux de chômage ressort à 15,6 % (contre 16,1 % au premier trimestre et 15,3%au deuxième trimestre de 2022).

Selon le sexe, le taux de chômage reste nettement plus élevé pour les femmes (21,1 %) que pour les hommes (13,2%). Le taux de chômage des jeunes âgés de 15-24ans est de 39,2 % chez les jeunes hommes et de 35,8 % chez les jeunes femmes de la même tranche d'âge. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur atteint 23,7 % au deuxième trimestre de l'année 2023 (contre 23,1 % au premier trimestre de l'année et 22,8 % au deuxième trimestre de 2022). Ce taux est de 14,9 % chez les hommes et de 31 % chez les femmes ; nettement plus du double du taux de chômage des hommes[1].

Le taux de chômage très élevé n'est pas en corrélation avec le niveau d'éducation des filles à l'enseignement supérieur. Parmi les causes profondes de ce décalage, on peut citer les facteurs socio-culturels et religieux, qui confinent la femme dans des rôles familiaux.

Dans le domaine de l'entrepreneuriat, les entreprises dirigées par les femmes sont à 15%. Parmi les causes de l'entrepreneuriat limité chez les femmes on peut citer : les facteurs socio-culturels, les difficultés d'accès au financement bancaire et aux marchés locaux et internationaux, la faible culture entrepreneuriale, les difficultés de conciliation de l'entrepreneuriat, la faible capacité d'usage des technologies de l'information et surtout les difficultés de concilier la vie familiale a la vie professionnelle & entrepreneuriale.

En effet, selon l'étude de l'OFFAM[2] sur l'emploi non rémunéré, les femmes passent entre 8 et 12 heures par jour dans le travail de soin non rémunéré (dépendamment de leur âge, leur situation familiale et économique, et leur lieu de résidence), contre 45 minutes en moyenne pour les hommes (dépendamment de leur situation familiale et économique). En d'autres termes, elles y passent entre 33 % et 50 % de leur journée de 24 heures, contre 3 % pour les hommes. Il en résulte que certaines femmes préfèrent assumer les responsabilités liées aux soins non rémunérés au détriment d'un travail rémunéré ou se lancer dans l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, les femmes n'ont pas d'accès aux moyens et facteurs de production au même titre que les hommes. Cela est dû principalement à la valeur de l'héritage familial, qui est réduite de moitié pour des filles, comme le préconise le Code successoral tunisien

[1] Institut national des Statistiques, Indicateurs de l'emploi et du chômage au deuxième trimestre 2023, Tunisie, 2023

[2] OXFAM, Et s'il y avait une grève dans les foyers ? étude sur l'impact du travail des soins non rémunérés sur des femmes vivant en Tunisie (accès au travail, autonomisation économique et bien être), Tunis, 2020

Le taux de chômage à l'échelle nationale a augmenté de 15,1% en 2019 à 16,2% en 2020 et se situe à 17,4% au premier trimestre 2021 (INS 2021). Les taux de chômage chez les femmes, les jeunes et les diplômés du supérieur se situent respectivement à 22,8%, 35,7% et 30,1% au troisième trimestre 2020.

Les données de l'INS pour le premier trimestre 2021 situent les taux de chômage des femmes et des jeunes de 15-24 ans respectivement à 23,8% et 40,8%. Signalons que le taux de chômage des femmes est en contradiction avec leur niveau d'éducation supérieur, le plus élevé par rapport à celui des hommes (67,7% des diplômés sont des femmes contre 32,3% des hommes). Concernant l'accès aux ressources productives, les inégalités de genre existent en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière et aux autres biens immobiliers. Dans le domaine de l'entrepreneuriat, les entreprises dirigées par les femmes sont à 15%. Parmi les causes de l'entrepreneuriat limité chez les femmes on peut citer : les difficultés d'accès au financement bancaire et aux marchés locaux et internationaux, la faible culture entrepreneuriale, les difficultés de conciliation de l'entrepreneuriat et la vie familiale et la faible capacité d'usage des technologies de l'information. Selon l'étude de l'impact de la crise Covid-19 sur l'emploi et les TPME en Tunisie (AfDB :2021), au quatrième trimestre 2020, 21,6% des entreprises, tous les secteurs confondus, ont fermé temporairement (11,4%) ou définitivement (10,4%). Le risque de fermeture définitive est plus ressenti par les TPE (70,3%) et les PME (61,7%) que par les grandes entreprises (47,8%). Cela confirme la fermeture d'un grand nombre d'entreprises des femmes, qui se rangent dans la majorité dans la catégorie des TPE. La plupart des entreprises des femmes œuvrent dans les secteurs de l'hébergement, la restauration et les services éducatifs, qui sont plus touchés par les mesures de restrictions liées à la Covid 19. En effet, selon la même étude, 71% des TPE dirigées par des femmes ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires, contre seulement 68% des TPE globales ; 4% des TPME détenues par des femmes ont été fermées définitivement contre 1% de celles détenues par des hommes, au troisième trimestre 2020. En outre, les emplois des femmes sont 1,3 plus vulnérables que les emplois des hommes puisque les TPE ont réduit 3,4% d'employés femmes contre 2,6% d'employés hommes. Toutefois, le Gouvernement Tunisien a mis en place des mesures de protection sociale et de relance économique afin d'accompagner les entrepreneurs, les travailleurs en suspension de travail et les ménages durement affectés la Covid 19. Les femmes et les personnes vulnérables ont bénéficié de ces mesures d'accompagnement

### 7.c. Men and women equal status and protection under the law

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

La Tunisie a toujours été un pays leader en Afrique, et dans la région MENA, pour ce qui est du cadre juridique et légal de promotion de l'égalité de genre et protection des femmes, depuis 1956.

Parmi les avancées exceptionnelles, la Tunisie a autorisé l'interruption volontaire de grossesse (IVG) par l'article 214 du Code pénal (modifié par le décret-loi N°73-2 du 26 septembre 1973). Elle est pratiquée

gratuitement pour des grossesses ne dépassant pas trois mois, et fait partie des services de planification familiale.

La Tunisie est signataire des principales conventions des Nations Unies sur les droits humains. Il a signé la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW), et adopté son Protocole facultatif. Le pays s'est engagée depuis l'adoption de la Constitution dans des réformes constitutionnelles, législatives et institutionnelles pour l'égalité de genre et la lutte contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes.

La Constitution de janvier 2014 dispose dans son article 21 que les citoyens et citoyennes sont égaux devant la loi, sans discrimination. La Loi organique n° 58 relative à l'élimination des violences faites des femmes, a été promulguée en 2017 et est entrée en vigueur en 2018.

Cependant, pendant les cinq dernières années, le pays connaît un recul en arrière remarquable sur certains aspects, malgré les acquis du système politico-légal.

### 3.5

Par exemple, en 2017, il y a eu la proposition de la loi sur l'égalité successorale entre l'homme et la femme, qui était adoptée par le Conseil des Ministres. Malheureusement, depuis la mort du Président Béji Caïd Essebsi qui l'avait soutenue, le projet de loi semble enterré. Il ne fait plus parti des débats depuis 2019.

Quant à la loi électorale de 2016, elle a adopté un amendement qui intègre à l'article 49 de la loi électorale une disposition en faveur de la parité « horizontale et verticale. Selon cette disposition, en vertu de la parité horizontale, toutes les listes électorales aux élections municipales tunisiennes doivent comporter un nombre égal de femmes et d'hommes. La parité verticale exige, quant à elle, une alternance entre hommes et femmes au sein de la même liste.

Malheureusement, le Décret- loi n° 2022-55 du 15 septembre 2022, portant modification de la loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014, relative aux élections et aux référendums a supprimé les dispositions relatives à la parité hommes-femmes qui figuraient dans la précédente loi électorale, laquelle visait à garantir une représentation égale des hommes et des femmes dans les assemblées élues de Tunisie.

En vertu de la nouvelle loi électorale, les éventuels candidats doivent présenter 400 signatures d'électeurs inscrits dans leur circonscription pour pouvoir se présenter. Les candidats ne peuvent pas non plus financer leur campagne par des fonds publics et doivent donc compter sur leurs propres moyens, ou sur des fonds privés. Ces dispositions ne facilitent pas les femmes compte tenu de leurs moyens financiers en comparaison avec les hommes.

Par conséquent, le nouveau Parlement, issu des élections législatives du 29 janvier 2023 compte au total, 25 femmes ont été élues députées sur un total de 154 sièges ; soit 16% ; un chiffre très régressif par rapport au passé de la Tunisie en ce qui concerne la participation des femmes au parlement. En 2019, les femmes détenaient près de 36 % au Parlement.

L'Etat Tunisien n'a cessé de renouveler ses engagements en matière de lutte contre les discriminations et pour la promotion des droits des femmes. Le cadre légal est généralement favorable avec des lois favorables à l'égalité de genre depuis 1956. Les plus récentes lois révolutionnaires sont : la Loi organique n° 58 relative à l'élimination des violences faites des femmes, voté en 2017 et entrée en vigueur en 2018, la loi sur l'égalité successorale entre l'homme et la femme approuvée par le Conseil des Ministres en 2017 ainsi que l'amendement de la loi électorale. En 2016, le parlement tunisien a adopté un amendement qui intègre à l'article 49 de la loi électorale une disposition en faveur de la parité « horizontale et verticale. En vertu de la parité horizontale, toutes les listes électorales aux élections municipales tunisiennes doivent comporter un nombre égal de femmes et d'hommes. La parité verticale exige, quant à elle, une alternance entre hommes et femmes au sein même de la liste. Cette loi électorale a permis d'avoir 36% de femmes au parlement en 2014. Malheureusement, ce chiffre a remarquablement régressé en 2019 face à l'absence de l'application de la parité horizontale durant les dernières élections législatives. Les femmes ne représentent plus que 22% des élu-e-s à l'Assemblée des Représentants du Peuple. Au niveau local, grâce à la parité verticale et horizontale, les femmes représentent 47% des conseiller-e-s. Toutefois, elles ne sont que 19,5% à occuper la fonction de maire. La nomination d'une femme à la tête du Gouvernement, la première femme cheffe de gouvernement du monde arabe, constitue une avancée considérable dans la nomination des femmes aux postes de prise de décision, ce qui pourrait probablement changer la donne.

## 08. Equity of Public Resource Use

Score du critère: 3.167

### 8.a. Poverty Measurement

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

En dépit des filets de protection sociale importants dont dispose la Tunisie, la politique d'assistance sociale se révèle encore insuffisante pour lutter efficacement contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale. La cartographie de l'incidence de pauvreté en Tunisie réalisée par l'INS en septembre 2020 (dernière étude disponible) montre que de fortes disparités régionales persistent, avec un taux de pauvreté de 26% en millier rural, 15% dans les petites et moyennes communes, 6,3% en milieu urbain et 15,3% au niveau national. Les régions du Centre-Ouest et du Nord-Ouest du pays restent les plus touchées par la pauvreté, avec toutefois quelques poches identifiées dans des délégations du littoral telles

que Tebourba (15,2 %), El Battane (14,5 %) dans le Grand Tunis, Sedjnane (39,9 %) et Djoumine (36,6 %) dans le Gouvernorat de Bizerte. Les gouvernorats de Kasserine, El Kef et Kairouan affichent les taux de pauvreté les plus élevés. Le Gouvernorat de Kasserine abrite les trois délégations les plus pauvres à savoir Hassi Frid (53,5 %), Jedeliane (53,1 %) et Al Ayoun (50,1 %). Alors que la pauvreté extrême touche en moyenne 10,3% de la population au niveau national, elle s'élève à plus de 30% dans les gouvernorats de Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid.

Il existe en Tunisie une forte volonté politique dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. En effet, la Tunisie dispose de plusieurs outils d'évaluation, de suivi et d'intervention en matière de lutte contre la pauvreté. En matière d'évaluation et de suivi, des études sont régulièrement conduites en collaboration avec les partenaires au développement (Banque Mondiale, PNUD, UNICEF) pour dresser un profil fiable de la pauvreté en Tunisie. L'un des derniers rapports de ce type porte sur la « Carte de la pauvreté en Tunisie » a été réalisé en collaboration avec la Banque Mondiale. Cette cartographie détaillée a notamment permis de mettre à jour les connaissances sur la répartition spatiale de la pauvreté. En matière d'intervention, le gouvernement a mis en place un programme dénommé « AMEN SOCIAL » qui a pour but de venir en aide aux plus démunis et de promouvoir leur réinsertion économique et sociale. D'autres interventions ciblées ont également été conçues et mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID19, incluant des transferts directs aux ménages les plus vulnérables

#### 8.b. Public Expenditures: Priorities and strategies

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

#### Notes du pays:

La masse salariale, les subventions et le service de la dette pèsent lourd sur le budget de l'Etat, totalisant environ deux tiers des dépenses en 2022. Depuis 2011, la performance du secteur public s'est fortement détériorée alors que la masse salariale a presque doublé. En 2016, les entreprises publiques contribuaient à hauteur de 7,7% au PIB contre 13% en 2010, et captent près de 12% de la masse salariale du secteur public. Les transferts annuels de l'Etat vers les entreprises publiques équivalent à environ 8 % du PIB. Près de 50% des entreprises publiques enregistrent des pertes cumulées qui s'élevaient à 6,5 milliards TND tunisiens en 2016, contre 1,88 milliards en 2010.

Les autorités prennent la mesure des enjeux et ont commencé à implémenter quelques réformes. Un accord a été trouvé avec l'UGTT (syndicat) pour augmenter les salaires de seulement 5% en 2023. Cette augmentation est plutôt modeste, sachant que l'inflation était à 8,3% en 2022 et à plus de 9% en 2023. De même, la loi de finances 2023 prévoit des réductions des subventions aux produits de base, aux carburants et à l'électricité. En effet, le budget 2023 prévoit une baisse de 25,7% des subventions aux

carburants, qui passeront de 7,628 milliards de dinars en 2022 à 5,669 milliards de dinars en 2023. Les subventions aux produits de base devraient baisser de 33,1% en 2023, à 2,523 milliards de dinars contre 3,771 milliards de dinars en 2022. Un projet de loi sur la gouvernance des entreprises publiques a été approuvé en conseil des ministres le 9 février 2023, mais son adoption par le parlement n'est pas encore effective.

La réforme des subventions amorcée depuis quelques années envisage de contenir les coûts par le biais d'un meilleur ciblage des bénéficiaires. En dépit de ces efforts, les subventions restent énormes et de nature neutre ou régressive par rapport à la distribution du revenu ce qui, outre les distorsions et inefficiences que cela engendre (gaspillage, incidence négative sur les résultats du secteur de la santé), souligne la nécessité de les réformer (Source : Revue des dépenses publiques 2020, Banque Mondiale et BAD).

### 8.c. Regressive Tax

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

Le système de taxation en Tunisie est progressif dans son ensemble. Les recettes fiscales ont tendance à augmenter avec l'augmentation de la base taxable et ne pénalisent pas les contribuables à faible revenu. L'essentiel des recettes du budget provient de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et de la TVA. En revanche, le système des subvention présente un caractère régressif par endroit.

Près de 25% des revenus des retraités sont exonérés alors que l'abattement fiscal accordé aux travailleurs n'est que 10%, de sorte que les retraités paient moins que les travailleurs avec le même revenu. Dans certains cas extrêmes, le revenu net d'un agent public à la retraite peut dépasser celui d'un actif de revenu brut comparable. Par ailleurs, la déductibilité des cotisations sociales par rapport à l'impôt sur le revenu personnel est raisonnable, mais elle peut donner lieu à une imposition régressive (les cotisations brutes sont constantes alors que les cotisations nettes, si l'on tient compte des taxes, baissent à mesure que les salaires augmentent). Mettre un terme à la déductibilité des cotisations sociales peut constituer une mesure progressive qui permettrait de lever un certain revenu à partir des salaires les plus élevés (Source : Revue des dépenses publiques 2020, Banque Mondiale et BAD).

## 09. Building Human Resources

**Score du critère: 4.333**

## 9.a. Health and nutrition services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

### Notes du pays:

Depuis 1956, les bases d'un système universel de fourniture de soins de santé ont été instituées en Tunisie. Les dépenses nominales pour la santé en 2021 ont atteint 2,840 millions de dinars, ce qui représente une augmentation nominale de 5 pour cent par rapport à 2020, et une augmentation totale de 182 pour cent par rapport à 2010. Entre 2019 et 2020, nous observons une forte augmentation de 21 pour cent en réponse au choc imposé par la pandémie. En termes réels, cependant, les dépenses de santé affichent une tendance plutôt stagnante entre 2015 et 2019 avec un faible taux de croissance annuelle de 3.8 pour cent en cette période contre 9,4 pour cent en termes nominaux. De 2010 à 2020, les dépenses réelles ont augmenté de 64 pour cent. La plus forte augmentation des dépenses entre 2019 et 2021 s'explique en partie par la réponse à la pandémie de COVID-19. De ce fait, la Tunisie a réussi en l'espace de trois décennies à améliorer notablement ses indicateurs de santé. Ceci, grâce essentiellement à un investissement substantiel de l'état dans le système de santé fonctionnel et le développement d'un personnel de santé qualifié.

La performance enregistrée est bien reflétée par la progression notamment des indicateurs clés : Le taux de mortalité infantile a diminué de 56 pour cent depuis 2000 pour atteindre 16.9 pour cent. De plus, en 2019, les taux de mortalité néonatale, infantile et juvénile étaient inférieurs aux moyennes des pays à revenu intermédiaire et parmi les plus bas de la région MENA. Le taux de mortalité maternelle de la Tunisie s'est également amélioré au fil du temps, les estimations actuelles le situant à un niveau comparable à ceux de la moyenne des pays à revenu intermédiaire supérieur. Cela place la Tunisie parmi les pays ayant les meilleurs résultats dans la région. La morbidité et la mortalité dues aux maladies transmissibles et à d'autres causes de maladies maternelles et infantiles ont diminué de 33 pour cent au sein de la population générale et de près de la moitié chez les enfants de moins de cinq ans entre 2010 et 2019. En 2021, l'institut national de statistiques dénombrait au rang des infrastructures de santé publiques : 23 Hôpitaux généraux, 11 centres, instituts et hôpitaux spécialisés (le nombre ayant diminué de 21 en 2013 à 11 en 2021).

La Tunisie est plus performante que les autres pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en termes de santé infantile (mortalité néonatale, infantile et infanto-juvénile). Elle se compare en revanche défavorablement en termes d'indicateurs de nutrition (retard de croissance et surpoids), de prévalence des maladies non-transmissibles (diabète), de santé maternelle (mortalité maternelle) et d'espérance de vie.

En dépit de l'effort public en faveur du secteur de la santé, on observe une substitution progressive des services privés aux services publics qui ont connu une certaine diminution de leur qualité et de leur disponibilité. En cause, le manque de moyens pour investir dans la rénovation des équipements et un manque croissant de ressources humaines qualifiées notamment dans les régions défavorisées. L'endettement des hôpitaux dépassait 500 millions de dinars en 2019 (environ 185 millions d'euros). Par ailleurs, le défi majeur reste l'équité dans l'accès aux soins et davantage une distribution plus égalitaire des services sanitaires sur tout le territoire national avec un meilleur ciblage des pauvres qui bénéficient de l'assistance médicale gratuite ; dans le cadre d'une politique globale de développement régional. Dans cette perspective, sur la période 2012-2019, des actions ont été entreprises pour réduire les inégalités sociales et appuyer les services de soins de santé de première ligne dans 13 régions prioritaires de l'intérieur du pays. Ces interventions devraient permettre d'élargir et d'augmenter la prestation de soins offerts dans ces régions, de mieux répartir les moyens techniques, d'améliorer le système de planification et de renforcer les capacités des personnels médical et paramédical. Ainsi, l'offre de santé de base se verra consolidée par le renforcement des services hospitaliers de première ligne, en infrastructures et en équipements, et par l'amélioration de la gouvernance de la santé. Toutefois, au cours des deux dernières années (2020-2021), la pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve le système sanitaire sur tout le territoire national en montrant l'insuffisance des infrastructures sanitaires et des effectifs du personnel de santé, notamment dans le système public

#### 9.b. Education, ECD, training and literacy programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

**En dépit des résultats atteints en matière de scolarisation et d'égalité absolue de genre grâce à un effort budgétaire en faveur du secteur sans précédent, (5,5 milliards de DT contre 4,925 en 2019 (+12,7%) et 1650 Millions DT pour l'enseignement supérieur en 2019 (+11,1%), des contraintes et défis importants persistent.** Le pays a réalisé l'universalité de l'accès dans le premier et le second cycle de l'éducation de base avec des taux nets de scolarisation de près de 99%, représentant des progrès impressionnants comparé aux pays de même niveau de développement. Le pays a aussi réalisé l'égalité absolue entre les deux genres avec une parité filles/garçons effective dans tous les cycles (avec d'ailleurs un léger avantage en faveur des filles au niveau des cycles secondaire et supérieur). Toutefois, la scolarisation dans l'éducation de la petite enfance reste faible, avec moins de 44,4% pour des enfants de 3 à 5 ans inscrits dans des établissements du préscolaire.

Dans la région MENA, Tunisie est l'un des pays à avoir vu son ICH diminuer au cours de la dernière décennie. De 0,53 en 2010, l'ICH de la Tunisie a chuté à 0,52 en 2020. Cela signifie qu'un enfant né aujourd'hui en Tunisie n'atteindra que la moitié de sa productivité potentielle à l'âge adulte. Et cela, à moins qu'il

bénéficie d'un accès optimal aux systèmes de santé et d'éducation. Par ailleurs, un ICH de 0,52 traduit le fait que les enfants tunisiens nés aujourd'hui présenteraient à l'âge adulte une productivité inférieure de 48% comparée à celle qu'ils auraient pu atteindre. On peut également constater le fait qu'au niveau du score de la composante « scolarité », un élève tunisien qui débute l'école à 4 ans, peut en moyenne espérer terminer 10.6 années d'école à l'âge de 18 ans. Cependant, quand on ajuste ces années en fonction de la qualité d'apprentissage, le nombre d'années d'études chute de 10.6 à 6.5 ans seulement.

Sur le plan des performances scolaires, le classement du Programme International de suivi des acquis des élèves (PISA) de 2015 sur la qualité, l'efficacité et l'équité des systèmes scolaires, réalisé par l'OCDE, place la Tunisie à la 65ème position sur 70 pays. Ce classement reflète des lacunes au niveau des trois domaines à savoir les mathématiques, les sciences et l'expression.

En ce qui concerne, le sous-secteur de la formation professionnelle, une contrainte majeure demeure sa centralisation qui ne favorise pas une meilleure coopération entre les services publics et les partenaires aux niveaux sectoriel et régional. La coordination entre les centres d'EFTP et les entreprises est relativement inefficace, ce qui constitue l'une des causes de la qualité inégale des formations et contribue au fort taux d'abandon des personnes inscrites en EFTP (OIT, 2019). Selon la Banque mondiale, environ 1/3 des Tunisiens entre 15 et 29 ans se trouvent dans cette situation. A ce public, s'ajoutent 16 500 jeunes soit 1 sur 3, qui décrochent chaque année de la formation professionnelle et se retrouvent sans qualification. Le taux de chômage des jeunes – notamment qualifiés et très qualifiés – dans le pays est presque trois fois plus élevé que la moyenne mondiale (13 %). Et surtout, le système actuel d'EFTP ne permet pas de pallier les inégalités du marché du travail et la marginalisation sociale parce qu'il n'offre pas de réelles perspectives d'accès au marché du travail et de progression de carrière. Les passerelles entre l'EFTP et les autres composantes du système de développement des compétences ne sont pas encore pleinement opérationnelles, et les dispositifs d'EFTP restent limités en zone rurale. Tous ces éléments conjugués risquent de renforcer la perception – déjà répandue – que l'EFTP est une option peu attrayante. Le financement de l'EFTP est à dominante publique.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le pays s'est doté d'un plan de réforme du système sur la période 2015-2025, assorti de cinq axes d'intervention : (i) la qualité de la formation et l'employabilité des diplômés, (ii) la recherche et l'innovation, (iii) la gouvernance et la gestion des ressources, (iv) la carte universitaire, et (v) les enseignants et la pédagogie. Dans le cadre de cette réforme plusieurs initiatives ont été mises en place dont le partenariat privilégié avec l'Union Européenne visant à promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. La réforme a également favorisé l'introduction de nouvelles filières de formation dont les énergies renouvelables, l'émergence d'un projet sociétal et de nouvelles pistes de financement de la recherche scientifique (financement compétitif, internationalisation du financement, regroupement des structures, ouverture sur le milieu socio-économique, excellence et la performance scientifique, alignement sur les priorités nationales), l'ouverture sur l'environnement socioéconomique, la gouvernance administrative et la démocratisation des structures dirigeantes universitaires.

Dans la poursuite des réformes, le Gouvernement a entrepris au cours de l'année 2023 une série de consultations nationales autour de cinq axes essentiels à savoir « l'éducation de la petite enfance et la protection de la famille », « les programmes d'enseignement, le système d'évaluation et le temps scolaire », « la coordination et la complémentarité entre l'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur », « la qualité de l'enseignement et la technologie numérique » et « l'égalité des

chances et l'apprentissage tout au long de la vie ». Ces consultations devront susciter des réformes audacieuses qui permettront de consolider les nombreux acquis liés aux réformes précédentes et de relever les principaux défis en matière d'éducation en Tunisie.

Ces réformes sont nécessaires pour amorcer une transformation digitale profonde et pour adapter davantage le système à l'évolution de la situation économique, en visant l'amélioration du rendement et de l'insertion des formés, la réponse aux besoins des nouvelles activités économiques les plus performantes, la rénovation des modalités de déroulement de l'enseignement et de la formation et de gestion des institutions orientée vers un plus grand partenariat avec les entreprises et le monde industriel.

Les politiques de réforme du secteur devraient être davantage axées sur le relèvement de la qualité des apprentissages et du niveau des acquis scolaires. Un accent particulier devra être mis sur l'amélioration de l'efficacité du système éducatif en luttant contre les déperditions scolaires au niveau de l'enseignement de base en particulier mais aussi contre la hausse récente des taux de redoublement et d'abandons au secondaire. Enfin, l'adéquation entre les produits des systèmes de formation et les demandes du marché du travail constitue un objectif permanent et régulièrement affirmé des programmes publics (plans nationaux de développement, actions et programmes sectoriels, etc.).

### 9.c. Prevention and treatment of HIV/AIDS, tuberculosis, and malaria

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

#### Notes du pays:

En matière de santé, la Tunisie est peu exposée à la plupart des grandes endémies qui touchent les pays d'Afrique subsaharienne. Le paludisme a été éradiqué en 1979 et la prévalence de la tuberculose s'avère très faible, avec 7 cas pour 100 000 habitants en 2018. Le recul de cette maladie est expliqué par la nouvelle stratégie élaborée par le Ministère de la santé sur la période 2016-2020 en mettant l'accent sur la mise en œuvre du programme de détection précoce afin de lutter contre la contagion et d'éliminer la maladie. Concernant le VIH, le nombre des personnes vivant avec le VIH/Sida en Tunisie s'élevait à 1830 au 31 décembre 2017, sur un ensemble de 2525 cas déclarés depuis 1985. Les jeunes de 25 à 34 ans constituent la catégorie de population la plus exposée au VIH et aux MST. Près de 50% des cas de VIH concernent la zone de concentration urbaine du grand Tunis. Les défis majeurs restent : (i) l'amélioration de l'accès aux services de prévention et de la qualité de prise en charge des femmes et enfants infectés par le VIH ; et (ii) le développement des espaces amis des adolescents et des jeunes pour mieux répondre à leurs besoins et attentes et pour offrir des services de prévention, de soins et d'appui en rapport avec les comportements à risque

## 10. Social Protection and Labor

Score du critère: 3.7

### 10.a. Social safety net programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

**La Tunisie est dotée d'un système de protection sociale couvrant un large éventail de risques liés à la maladie, l'invalidité, la vieillesse, la perte du soutien familial, aux accidents divers en relation avec la vie professionnelle, et à la pauvreté- ce qui constitue un premier rempart dans la gestion des impacts sociaux de la crise COVID 19.** Deux types de système de prévoyance collective existent en Tunisie : (i) un système d'assurance sociale où le financement contributif repose sur des cotisations assises sur le revenu du travail (retraite et couverture médicale) et (ii) un système d'assistance sociale où le financement est non contributif et fondé sur l'impôt et sans condition de cotisation de la part des bénéficiaires qui font partie des catégories pauvres et vulnérables. L'Etat procède également par d'autres types d'intervention sociale : des subventions de biens de « première nécessité » ; des subventions générales de produits énergétiques ; des aides sectorielles : transport, logement, pour certaines catégories de la population ; des aides diverses incluses dans différents programmes de développement local ou régional, de soutien à la recherche d'emploi, etc.

**Toutefois, une part importante de la population reste encore exclue d'une couverture sociale de base offrant un niveau minimum de garantie de revenu et un accès aux soins de santé avec un coût abordable.** Selon une étude menée par le CRES intitulée « coût et financement des garanties du socle national de protection sociale » en 2021, environ 10 % de la population reste sans aucune couverture sociale de santé, parmi lesquels se trouvent les chômeurs (3 %) et d'autres ménages pauvres et vulnérables jusqu'ici non-inscrits dans l'AMG. D'où l'importance de l'instauration d'un Socle de Protection Sociale, dont une étape importante a été franchie avec la mise en place du Programme "AMEN SOCIAL" en janvier 2019 et qui vise, entre autres, assurer le droit à un revenu minimum et le droit aux prestations de soins au profit des catégories pauvres et des catégories à revenu limité.

**En outre, les dépenses publiques dédiées à l'assistance sociale ont toujours été très faibles en comparaison avec l'étendue des subventions accordées (système de compensation) pour les besoins énergétiques, les produits de base et les transports.** L'inefficacité du ciblage observée dans ce système fait que les populations les plus vulnérables en profitent moins du fait de leurs faibles revenus et pouvoir d'achat, comparativement aux populations de la classe moyenne et aisée. Aussi, le coût élevé du système de compensation qui absorbe en moyenne 10% du budget ne laisse que peu de marge pour

le financement de programmes sociaux essentiels (3,2% du PIB en 2017, Revue dépenses publiques BM /BAD -2018). Le taux de dépendance aux importations dépasse les 70%, et le poids des subventions alimentaires près de 2% du PIB, 5% du budget de l'Etat et 26% du Budget d'investissement. Les dépenses liées à la subvention des produits céréaliers représentent au moins les 2/3 du total des charges de la CGC.

Le système de protection sociale nécessite ainsi des réformes majeures afin de mieux protéger les catégories sociales les plus vulnérables, lutter contre la pauvreté et assurer une inclusion sociale accrue. Ainsi, une réforme profonde du système actuel des retraites est inévitable. Celle-ci devrait adopter un dosage approprié entre différentes alternatives, afin de préserver efficacité, solidarité et équité : ajustements paramétriques, épargne retraite, élargissement de l'assiette de contribution pour le financement des retraites au-delà des revenus salariaux, recours à la fiscalité. Des études et évaluations prospectives sont alors nécessaires. A son tour, l'assurance maladie manifeste des signes flagrants de dérèglement, touchant la viabilité financière du système, l'équité dans la prise en charge entre différentes catégories de la population et diverses régions du pays, ainsi que l'efficacité de la gouvernance et la bonne gestion des différentes filières du dispositif. Par ailleurs, les dépenses publiques au titre des subventions, sont estimées à 3,401 milliards de dinars en 2021, soit 2,8% du PIB. La transition d'un système d'assistance sociale dominée par des subventions à un ciblage effectif de bénéficiaires et des produits permettra au Gouvernement de réaliser des gains d'efficacité et créer des marges budgétaires permettant de financer l'extension de la couverture sociale des ménages pauvres et vulnérables. D'où l'urgence de réformer le système de protection sociale en passant des subventions aux transferts sociaux ciblés, pour le situer dans une perspective de pérennité, de crédibilité et de cohérence globale

#### 10.b. Protection of basic labour standards

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

Concernant les droits du travail, la législation du travail en Tunisie est conforme aux règles fondamentales édictées par l'Organisation internationale du travail (OIT). La Tunisie a ratifié 58 conventions internationales du travail, dont les huit conventions se rapportant aux droits fondamentaux des travailleurs. Par ailleurs, avec un score de 8,46 sur 10 en 2017, l'Indice de Concrétisation des Droits de l'Enfant (ICDE) qui prend en compte la question du travail des enfants, confirme que la situation est considérée comme bonne dans ce domaine.

Cependant dans les faits, de nombreux travailleurs en Tunisie sont de plus en plus employés sans aucune base légale, sans contrat et sans protection sociale notamment et depuis des années dans le secteur du

bâtiment. Le taux d'emploi dans le secteur informel était évalué par l'INS au dernier trimestre 2019 à 44,8% de la population occupée, incluant les employés des microentreprises informelles dont de nombreux jeunes en situation d'échec scolaire. La crise Covid-19 a aggravé la part de l'emploi informel qui est passé à 46,42% fin 2020. En termes absolus, l'emploi informel a augmenté sur la même période de 41 500 (ONEQ/INS/PNUD/BIT (2020), Etude sur l'emploi informel en Tunisie : Résumé analytique et recommandations). Le droit des femmes aux congés maternité est inégal entre le public et le privé et devrait être harmonisé.

La crise du COVID-19 a révélé l'importance de ce sous-secteur pour la survie de la population. Cependant le pays a adopté en 2020 deux importantes lois qui devraient inciter les micro-entreprises et les coopératives à se formaliser, il s'agit de la loi sur le statut d'auto-entrepreneur et la loi sur l'économie sociale et solidaire. Considérant que 86% des entreprises sont unipersonnelles et que 45% des emplois formels sont créés par les très petites entreprises, ce nouveau cadre juridique est une avancée, pourvu que sa mise en œuvre soit effective. En 2021, la Banque a assuré le suivi de la mise en œuvre des textes d'applications et on note des avancées pour les décrets d'application de la loi ESS.

L'Etat ne dispose pas d'effectifs suffisants d'inspecteurs du travail afin d'effectuer les contrôles nécessaires. Le pays ne s'est pas doté d'une stratégie de transition de l'informel vers le formel et continue à considérer ce secteur comme un secteur illégal.

Le pays devrait également entamer une harmonisation des droits du travail entre le public et le privé en ce qui concerne les droits de congés maternité pour les femmes. Cela inciterait davantage les femmes à s'orienter vers les emplois du secteur privé compte tenu de leur niveau d'éducation.

La Tunisie a été récemment invitée par l'OIT à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et des Conventions de l'OIT 97 et 143 sur les travailleurs migrants, et 189 sur les travailleurs domestiques. La révolution de janvier 2011 et les bouleversements régionaux (Libye) ont impacté considérablement le "profil migratoire" de la Tunisie. La Tunisie est devenue également un pays de transit et d'accueil de main d'œuvre migrante et de migrants en situation de transit vers l'Europe ou désirant s'installer en Tunisie souvent originaires du Maghreb et de pays sub-sahariens.

Le pays a lancé les travaux de réflexion pour son nouveau modèle de développement. Actuellement, le pays a adopté les principes directeurs de la stratégie emploi en août 2019 en conseil des ministres. Le plan opérationnel est en cours de mise à jour pour tenir compte du contexte du COVID-19 et de ses impacts inquiétants sur l'emploi dans les années à venir.

#### 10.c. Labour market regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5

Score final	3.5
-------------	-----

#### Notes du pays:

La réglementation du travail en Tunisie demeure l'une des plus rigides dans la région MENA ainsi qu'à l'échelle du continent. Cette rigidité est contestée par le secteur privé, qui souhaiterait une modernisation et une simplification du code du travail et plus de flexibilité, sur la base d'un système de flexi-sécurité incluant la possibilité d'une assurance chômage. Selon le Rapport sur la compétitivité globale 2018 du Forum économique mondial (FEM), la Tunisie est classée au 135ème rang sur 137 pays, en termes d'efficacité du marché du travail. En l'absence de réformes et d'une volonté d'application de la loi par les pouvoirs publics, le travail informel, en augmentation depuis 2011, persiste dans de nombreux secteurs. Une étude de l'institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ) a montré que la réforme du code de travail apparaît comme une condition nécessaire pour la relance économique en Tunisie et pour pouvoir résorber, tant soit peu, le chômage. La rigidité de la réglementation du marché du travail a engendré des distorsions qui constituent un handicap au bon fonctionnement du marché du travail tunisien. Ainsi, le code du travail constitue une contrainte en matière d'embauche, de licenciement et en matière d'adaptabilité face aux aléas du marché. Il est recommandé d'éliminer ces « dysfonctionnements » de manière à accroître l'efficacité du fonctionnement du marché du travail; la recherche d'une flexibilité accrue du travail rendra le bon fonctionnement et les mécanismes, normaux et efficaces pour le marché de l'emploi en Tunisie (ITCEQ, 2022).

En matière de protection sociale, l'extension de la sécurité sociale vers les différentes catégories socioprofessionnelles a été considérable. Le taux de couverture légale se situe aujourd'hui aux alentours de 95 % de la population active occupée dans le secteur formel. Cependant un total de 41 500 travailleurs sont dans l'informel et continuent d'être exclus du système de protection sociale. Les actions d'urgence d'indemnisation mis en place en 2020 a remis au gout du jour la nécessité de disposer d'un système de protection sociale plus inclusif tout en assouplissant le contrat de travail afin de s'adapter à une activité économique en plein mouvement.

#### 10.d. Community driven initiatives

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

Depuis 2011, la consultation des populations au niveau le plus décentralisé c'est à dire au niveau communal s'est imposée comme le moyen le plus efficace de promotion de la démocratie locale qui est un

des fondements de la Constitution de la 2ème République et un des piliers de la décentralisation dont le principe est également inscrit dans la Constitution de janvier 2014. Le principe de consultation locale a été notamment appliqué lors de la préparation du Plan stratégique de développement (PSD) 2016-2020 qui s'est effectué sur la base d'un processus de consultation participative au niveau des gouvernorats et des délégations. Dans le même temps, le tissu associatif s'est également fortement développé et professionnalisé avec l'aide des partenaires au développement et celle (PTD), de nombreuses associations dont certaines se font le portevoix de projets à résonance communautaire ou régionale. L'importance de la participation des populations à la vie publique en Tunisie est entérinée par le score de l'indicateur "Participation et droits humains" de l'Indice Ibrahim de Gouvernance en Afrique (IIAG) qui classe la Tunisie au 9ème rang en Afrique, le score du sous indicateur "Participation" passant de 28,4 en 2010 à 80,8 en 2017.

#### 10.e. Pension and old age savings programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

Le dispositif de sécurité sociale est organisé à travers trois caisses importantes dont deux prenant en charge les risques et prestations suivants: pensions de vieillesse, invalidité, survie et allocations familiales. La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (CNRPS), fondée en 1975, pour le secteur public, avec 782304 affiliés en 2017 (Source : Note d'orientation stratégique sur l'emploi, la formation des compétences et la protection sociale en Tunisie- BAD -Septembre 2020.), offre un régime général, uniforme pour l'ensemble des fonctionnaires publics, et des régimes spéciaux, assez minoritaires, au profit du personnel politique exécutif : membres du gouvernement depuis 1983, députés depuis 1985 et gouverneurs depuis 1988 ; tandis que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), fondée en 1960, pour le secteur privé, compte 2 279 410 affiliés, répartis en huit (8) régimes correspondant à diverses catégories de travailleurs, dont le plus important est celui des salariés non agricoles (RSNA), créé en 1974. Enfin, une caisse unique, pour les secteurs public et privé, couvrant le risque maladie, la Caisse Nationale d'Assurance maladie (CNAM), a été créée en 2004, avec environ 3,5 millions d'affiliés. La CNAM offre trois modalités d'affiliation, avec des prestataires de soins et des formes de financement différenciés.

Depuis des années maintenant, le système de protection sociale tunisien connaît des difficultés et fait face à des défis importants menaçant sa viabilité et sa capacité à honorer ses engagements envers les retraités actuels et futurs. La première des difficultés majeures est la viabilité financière des assurances sociales. Les difficultés financières sont structurellement le résultat des mutations démographiques (baisse de la fécondité, augmentation de l'espérance de vie et par conséquent le vieillissement de la population) entraînant la détérioration du rapport démographique (nombre d'actifs pour un pensionné). Ces déficits financiers sont évidemment aggravés en cas d'une conjoncture économique défavorable :

croissance insuffisante, chômage élevé, faible progression des salaires, inflation, etc. Des réformes successives ont procédé à des ajustements des principaux paramètres : taux de cotisation, durée de cotisation, niveau de pension ou âge de départ à la retraite, qui allègent provisoirement le poids du déficit mais restent insuffisantes pour assurer l'équilibre financier. Les réformes en cours de discussion tournent autour de deux orientations principales : (i) des actions sur les paramètres des systèmes à savoir les taux de cotisation, les taux de remplacement, la rémunération de référence, la durée de cotisation, l'âge de départ à la retraite ; et (ii) des mesures structurelles consistant, généralement, à l'élargissement de l'assiette de contribution pour le financement des retraites au-delà des revenus salariaux, et/ou à l'instauration d'un système mixte par l'introduction d'un second pilier fonctionnant par capitalisation.

L'évaluation des scénarios de réforme et la prospective de leurs conséquences respectent un certain nombre de principes et d'objectifs tels que : (i) l'équilibre et la viabilité des régimes sur le long terme ; (ii) la sauvegarde des droits acquis jusqu'à la date de la réforme, ou une autre date à décider ; (iii) la prise en compte de la capacité contributive des salariés et des employeurs pour sauvegarder le pouvoir d'achat des premiers et la compétitivité des seconds ; (iv) le maintien du niveau de vie des retraités ; et (v) l'extension de la couverture sociale.

Ainsi, une réforme profonde du système actuel des retraites est inévitable et est en cours de discussion par les autorités tunisienne. Cette réforme devra adopter un dosage approprié entre différentes alternatives, afin de préserver les critères d'efficacité, de solidarité et d'équité à travers les ajustements paramétriques, épargne retraite, élargissement de l'assiette de contribution pour le financement des retraites au-delà des revenus salariaux, recours à la fiscalité. Des études et évaluations prospectives sont aujourd'hui encore nécessaires garantir une acceptabilité politique et sociale des actions à mettre en œuvre.

## 11. Environmental Policies and Regulations

Score du critère: 3

### 11. Environmental Policies and Regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

La Tunisie a connu des progrès dans le domaine de la protection de l'environnement et s'est engagée à réduire son empreinte carbone de 41% entre 2010 et 2030. Par exemple, les subventions aux combustibles fossiles sont en voie de réduction même si leurs niveaux restent encore élevés. Le pays

s'est doté d'un arsenal politique, programmatique et institutionnel pour assurer la gouvernance environnementale. Dans l'ensemble, la stratégie d'intervention des politiques publiques en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques commence par s'affiner pour se donner une vision plus prospective et qui intègre toute la complexité des enjeux. L'Etat perçoit la protection de l'Environnement comme une question transversale, et recherche une posture multisectorielle à toutes ses interventions. D'où la diversification de ses programmes, notamment de dépollution industrielle, de lutte contre la pollution marine, de gestion des déchets, de l'air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'assainissement des eaux usées, d'incitation aux énergies renouvelables et aux technologies propres, etc.

Cependant, les réglementations environnementales ne sont pas assez appliquées. **Les structures spécialisées en charge de cette mission, notamment le ministère de l'environnement, les offices et les agences mandatés peinent à relever les défis à cause des difficultés liées aux ressources financières, humaines et organisationnelles. En conséquence, la Tunisie continue de connaître des détériorations prononcées des composantes environnementales comme les forêts, le littoral, les eaux, les déchets, l'air, le climat, l'énergie, les sols, etc. face à un affaiblissement progressif du fonctionnement des structures mandatées.** Au niveau local, les problématiques dont souffrent la plupart des villes tunisiennes ont dévoilé l'absence notoire d'une stratégie claire pour promouvoir le vécu environnemental malgré le nombre impressionnant des structures qui s'en occupent tels que l'office national d'assainissement, l'agence nationale de protection de l'environnement, l'agence nationale de protection du littoral, entre autres (FTDES, 2022).

En matière de Changement climatique et croissance verte, la Tunisie manque de ressources humaines et financières pour amorcer sa transition vers une économie verte proprement dite. Une initiative innovante de mobilisation de ressources que le pays renforce depuis 4 décembre 2020 est l'utilisation de la plateforme en ligne de Pollutec (Salon des solutions environnementales et énergétiques) pour communiquer sur ses projets de protection de l'Environnement afin mobiliser des partenaires. Depuis 2012, la Tunisie a lancé sa Stratégie nationale sur le changement climatique. Elle comprend à la fois des objectifs d'adaptation et d'atténuation pour réduire les émissions de carbone de l'économie. En outre, elle appelle à de meilleurs arrangements institutionnels qui permettent des interactions intersectorielles et de meilleurs liens entre les niveaux de gouvernement nationaux et infranationaux pour lutter contre le changement climatique.

La politique de lutte contre le changement climatique s'est particulièrement concentrée sur le secteur de l'énergie qui est responsable de 58% des émissions du pays et joue ainsi un rôle central dans la réalisation des objectifs climatiques. L'objectif est de réduire son intensité carbone, y compris dans les processus industriels et le secteur agricole, de 41 pour cent en 2030, par rapport à l'année de référence 2010. Par conséquent, et afin d'atteindre le NDC, il adoptera des mesures globales pour réduire les gaz à effet de serre (GES) par le biais de mesures d'atténuation dans les secteurs de l'énergie (utilisation accrue d'énergies renouvelables et efficacité, y compris la construction et les transports), l'industrie, l'agriculture, la promotion de technologies localement appropriées et plus efficaces pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources du pays et accroître l'efficacité de sa gestion de l'eau, les secteurs de la foresterie, des déchets solides et des eaux usées. La mise en œuvre des mesures d'atténuation tunisiennes nécessite environ 18 milliards de dollars américains pour couvrir les besoins d'investissement et financer les programmes de renforcement des capacités. En matière d'adaptation, la Tunisie a prévu des activités dans quatre secteurs : les ressources en eau, l'agriculture, le littoral et le tourisme. Dans le secteur agricole, les actions envisagées sont essentiellement des mesures de renforcement des capacités et de développement institutionnel, par exemple en adaptant les cultures irriguées dans la région centrale ou en adaptant la polyculture-élevage au changement climatique dans les zones vulnérables. Les coûts supplémentaires des mesures d'adaptation nécessaires seront d'environ 2 milliards de dollars.

La mise en œuvre de la NDC, ainsi que les exigences de l'Accord de Paris, **nécessitent la mise en place de structures et de processus clairement définis au sein du ministère tunisien de l'Environnement et des autorités sectorielles responsables. En mars 2018, le gouvernement tunisien a adopté un décret portant création d'une cellule spécialement dédiée à l'action climatique au sein du ministère de l'Environnement. Néanmoins, l'absence d'un mécanisme formel de coordination entre les ministères impliqués dans la mise en œuvre des politiques environnementales affaiblit l'efficacité des efforts déployés dans ce domaine.** La Commission Nationale de Développement Durable qui a joué ce rôle dans le passé est relativement inactive depuis la révolution.

La politique de lutte contre le changement climatique s'est particulièrement concentrée sur le secteur de l'énergie qui est responsable de 58% des émissions du pays et joue ainsi un rôle central dans la réalisation des objectifs climatiques. L'objectif est de réduire son intensité carbone, y compris dans les processus industriels et le secteur agricole, de 41 pour cent en 2030, par rapport à l'année de référence 2010. Par conséquent, et afin d'atteindre le NDC, il adoptera des mesures globales pour réduire les gaz à effet de serre. (GES) par le biais de mesures d'atténuation dans les secteurs de l'énergie (utilisation accrue d'énergies renouvelables et efficacité, y compris la construction et les transports), l'industrie, l'agriculture, la promotion de technologies localement appropriées et plus efficaces pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources du pays et accroître l'efficacité de sa gestion de l'eau, les secteurs de la foresterie, des déchets solides et des eaux usées. La mise en œuvre des mesures d'atténuation tunisiennes nécessite environ 18 milliards de dollars américains pour couvrir les besoins d'investissement et financer les programmes de renforcement des capacités. En matière d'adaptation, la Tunisie a prévu des activités dans quatre secteurs : les ressources en eau, l'agriculture, le littoral et le tourisme. Dans le secteur agricole, les actions envisagées sont essentiellement des mesures de renforcement des capacités et de développement institutionnel, par exemple en adaptant les cultures irriguées dans la région centrale ou en adaptant la polyculture-élevage au changement climatique dans les zones vulnérables. Les coûts supplémentaires des mesures d'adaptation nécessaires seront d'environ 2 milliards de dollars.

La mise en œuvre de la NDC, ainsi que les exigences de l'Accord de Paris, nécessitent la mise en place de structures et de processus clairement définis au sein du ministère tunisien de l'Environnement et des autorités sectorielles responsables. En mars 2018, le gouvernement tunisien a adopté un décret portant création d'une cellule spécialement dédiée à l'action climatique au sein du ministère de l'Environnement. Néanmoins, l'absence d'un mécanisme formel de coordination entre les ministères impliqués dans la mise en œuvre des politiques environnementales affaiblit l'efficacité des efforts déployés dans ce domaine. La Commission Nationale de Développement Durable qui a joué ce rôle dans le passé est relativement inactive depuis la révolution. En perspective, la Tunisie envisage une gouvernance environnementale basée sur la mise en place d'une Stratégie de Transition Ecologique qui intègre les stratégies sectorielles visant le changement de modes de production, de consommation et de comportement. Un nouveau Code de l'Environnement est associé à cette stratégie. Ce nouveau cadre permettra une meilleure gouvernance de l'Environnement tunisien. **Nous recommandons la réduction le maintien de la note a 3.0 étant donné que les efforts dans la mise en œuvre de ces initiatives ciblées n'ont pas significativement permis une meilleure protection de l'environnement et un renforcement de l'économie nationale durant ces trois dernières années.**

---

Sources\*\*\*\*\*

*FTDES (2022), Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, Juin 2022, Tunisie*

<http://www.environnement.gov.tn/PICC/wp-content/uploads/Strat%C3%A9gie-Nationale-%E2%80%93-Synth%C3%A8se.pdf>

Tunisia (2019). Tunisia's Third National Communication as part of the UNFCCC. URL: <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Synth%C3%A8se%20Ang%20Finalis%C3%A9.pdf>

<https://www.cascades.eu/wp-content/uploads/2021/02/Climate-risks-in-Tunisia-Challenges-to-adaptation-in-the-agri-food-system-1.pdf> Republic of

Tunisia (2016). Nationally Determined Contribution. URL: <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/>

[PublishedDocuments/Tunisia%20First/INDC-Tunisia-English%20Version.pdf](#)

[https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-02/15727-WB\\_Tunisia%20Country%20Profile-WEB.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-02/15727-WB_Tunisia%20Country%20Profile-WEB.pdf)

La Tunisie accomplit des progrès considérables dans le domaine de la protection de l'environnement et s'est engagée à réduire son empreinte carbone de 41% entre 2010 et 2030. Les subventions aux combustibles fossiles sont en voie de réduction même si leurs niveaux restent encore élevés. Cependant, les réglementations environnementales ne sont pas assez appliquées. En effet, la stratégie d'intervention des politiques publiques en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques commence par s'affiner pour se donner une vision plus prospective et qui intègre toute la complexité des enjeux. Aujourd'hui, l'Etat perçoit la protection de l'Environnement comme une question transversale, et recherche une posture multisectorielle à toutes ses interventions. La volonté de l'intervention vise une série d'actions prioritaires à coordonner, notamment le traitement des eaux tertiaires urbaines, la création des stations de dépollution industrielle, la rénovation et l'entretien du réseau d'assainissement, la concession d'une partie de la gestion des déchets aux privés, le lancement d'une nouvelle stratégie de traitement de déchets industriels, ainsi que l'apport d'un appui soutenu au volet efficacité énergétique et énergies renouvelables en vue de relancer l'économie. En matière de Changement climatique et croissance verte, la Tunisie manque de ressources humaines et financières pour amorcer sa transition vers une économie verte. Historiquement, le pays a eu de faibles taux de mobilisation des ressources auprès des fonds climatiques et des fonds verts (par exemple, FVC, CIF, FEM). Une initiative innovante de mobilisation de ressources que le pays renforce depuis 4 décembre 2020 est l'utilisation de la plateforme en ligne de Pollutec (Salon des solutions environnementales et énergétiques) pour communiquer sur ses projets de protection de l'Environnement afin mobiliser des partenaires. C'est dans ce cadre que la Tunisie est l'invitée d'honneur au salon Pollutec 2021 de Lyon pour présenter physiquement tous ces initiatives prioritaires afin de mobiliser des ressources auprès des partenaires publics et privés (12-15 octobre 2021). En 2012, la Tunisie a lancé sa Stratégie nationale sur le changement climatique, élaborée par le ministère des Affaires locales et de l'Environnement. Il comprend à la fois des objectifs d'adaptation et d'atténuation pour réduire les émissions de carbone de l'économie. En outre, il appelle à de meilleurs arrangements institutionnels qui permettent des interactions intersectorielles et de meilleurs liens entre les niveaux de gouvernement nationaux et infranationaux pour lutter contre le changement climatique. La Tunisie a préparé trois communications nationales à la CCNUCC (2001, 2014, 2019) et ratifié l'accord de Paris en 2017 qui est entré en vigueur au cours de la même année (CCNUCC, 2015). Le plan de développement du pays pour la période 2016-2020 repose sur cinq axes de réforme. L'un d'eux est « l'économie verte, pilier du développement durable ». Cependant, si le pays dispose de nombreux plans sectoriels et à court terme, comme indiqué ci-dessus, il manque encore d'une orientation claire et concrète permettant une coordination entre les différentes politiques. Suite aux changements politiques déclenchés par la révolution tunisienne, la Tunisie a adopté

une nouvelle Constitution en 2014 qui a inscrit la lutte contre le changement climatique comme un élément permanent. Aux termes de l'article 44 de la nouvelle Constitution, l'État « met à disposition les moyens nécessaires pour garantir un environnement sain et équilibré et contribuer à l'intégrité du climat ». En ratifiant l'Accord de Paris, la Tunisie s'est engagée au niveau international à mettre en œuvre sa contribution déterminée au niveau national (CDN). La CDN du pays soumise à la CCNUCC en 2017, est conforme aux objectifs généraux du pays d'accroître son développement, de réduire sa vulnérabilité et de parvenir à un développement économique durable à long terme. L'accent est mis sur la durabilité de l'environnement, des ressources en eau, de l'énergie, des secteurs agricoles et des zones côtières. La politique de lutte contre le changement climatique s'est particulièrement concentrée sur le secteur de l'énergie qui est responsable de 58% des émissions du pays et joue ainsi un rôle central dans la réalisation des objectifs climatiques. L'objectif est de réduire son intensité carbone, y compris dans les processus industriels et le secteur agricole, de 41 pour cent en 2030, par rapport à l'année de référence 2010. Par conséquent, et afin d'atteindre le NDC, il adoptera des mesures globales pour réduire les gaz à effet de serre. (GES) par le biais de mesures d'atténuation dans les secteurs de l'énergie (utilisation accrue d'énergies renouvelables et efficacité, y compris la construction et les transports), l'industrie, l'agriculture, la promotion de technologies localement appropriées et plus efficaces pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources du pays et accroître l'efficacité de sa gestion de l'eau, les secteurs de la foresterie, des déchets solides et des eaux usées. La mise en œuvre des mesures d'atténuation tunisiennes nécessite environ 18 milliards de dollars américains pour couvrir les besoins d'investissement et financer les programmes de renforcement des capacités. En matière d'adaptation, la Tunisie a prévu des activités dans quatre secteurs : les ressources en eau, l'agriculture, le littoral et le tourisme. Dans le secteur agricole, les actions envisagées sont essentiellement des mesures de renforcement des capacités et de développement institutionnel, par exemple en adaptant les cultures irriguées dans la région centrale ou en adaptant la polyculture-élevage au changement climatique dans les zones vulnérables. Les coûts supplémentaires des mesures d'adaptation nécessaires seront d'environ 2 milliards de dollars. La Tunisie lance un appel au soutien de la communauté internationale pour couvrir tous les coûts d'adaptation (UNFCCC 2015 ; BAD 2019. Cependant, les activités d'adaptation financées de l'extérieur peuvent devenir un défi car ce domaine a été assez faible jusqu'à présent. Le pays n'a pas non plus adopté de stratégie territoriale), approche du changement climatique qui reconnaît la diversité des différentes régions et garantit qu'il existe des capacités et des ressources au niveau local pour s'adapter efficacement aux impacts climatiques et renforcer la résilience. La mise en œuvre de la NDC, ainsi que les exigences de l'Accord de Paris, nécessitent la mise en place de structures et de processus clairement définis au sein du ministère tunisien de l'Environnement et des autorités sectorielles responsables. En mars 2018, le gouvernement tunisien a adopté un décret portant création d'une cellule spécialement dédiée à l'action climatique au sein du ministère de l'Environnement. Néanmoins, l'absence d'un mécanisme formel de coordination entre les ministères impliqués dans la mise en œuvre des politiques environnementales affaiblit l'efficacité des efforts déployés dans ce domaine. La Commission Nationale de Développement Durable qui a joué ce rôle dans le passé est relativement inactive depuis la révolution.

## **(D) Public Sector Management and Institutions**

---

**Score du cluster: 3.642**

### **12. Property Rights and Rule-based Governance**

**Score du critère: 4.125**

## 12.a. Legal basis for secure property and contract rights

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

### Notes du pays:

La Tunisie a conservé le même score dans le classement Doing Business de l'année 2020, (le dernier disponible avant la parution de son successeur le rapport Business Ready (B-READY)), par rapport à 2019 en matière de garantie des droits des investisseurs. De même, son classement au niveau du critère "mise en oeuvre des contrats" demeure stable par rapport au Doing Business de l'année 2019. La Tunisie améliore nettement son score dans l'indicateur Ibrahim Index of African Governance (IIAG) dédié au droits de la propriété entre 2012 et 2021 avec une augmentation de 5.1 puis une stabilisation au cours des deux dernières années de la période. Parmi les sous-indicateurs de cet indicateur, l'item « Droits de la propriété et cadre réglementaire » est celui qui a connu la plus forte évolution avec un gain de 12,5 points en dix ans (2012-2021). Cette évolution positive confirme ainsi une amélioration en matière de respect des droits de propriété.

## 12.b. Predictability, transparency, and impartiality of laws affecting economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

### Notes du pays:

La Tunisie est confrontée à une importante instabilité gouvernementale. Onze gouvernements se sont, en effet, succédé depuis janvier 2011. Si le principe de continuité des affaires publiques a été globalement respecté, ces multiples changements qui ont affecté les portefeuilles des finances mais également du développement qui joue un rôle clé dans la coordination de l'investissement au niveau national ont pu perturber la prise de décision des opérateurs du secteur privé et celle des investisseurs étrangers et retarder ou différer des décisions d'investissement en fonction des attentes sur l'évolution de la politique.

fiscale.

La Loi sur l'investissement approuvée en avril 2016 prévoit la mise en place d'une Instance supérieure de l'investissement destinée à associer les représentants du secteur privé à la concertation sur les politiques et les réformes en matière de climat des affaires et d'investissement et devrait permettre d'anticiper sur les décisions du gouvernement. L'approbation par l'ARP du Plan stratégique de développement (PSD) 2016-2020 en janvier 2016 est également de nature à améliorer la lisibilité des intentions du gouvernement en matière de politique économique et d'orientations stratégiques. L'indice de perception de la corruption 2022 de « Transparency International » a attribué à la Tunisie un score de 44 sur 100 et un rang de 85 sur 180 pays, ce qui fait reculer le pays de 4 places rapport à l'année précédente de la date de parution du rapport (2022).

### 12.c. Difficulty in obtaining business licenses

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

#### Notes du pays:

Selon l'enquête DB 2020, la dernière disponible, la performance de la Tunisie en matière de formalités administratives pour le démarrage d'une entreprise qui inclut l'obtention des autorisations d'exercer s'est nettement améliorées. La Tunisie est en effet passée d'un score de 88,5 en 2019 à 94,6 en 2020, ce qui a permis au pays d'améliorer son classement durant deux années successives passant de la 88<sup>e</sup> place en 2018 à la 80<sup>e</sup> place en 2019 puis à la 78<sup>e</sup> place en 2020. Dans le cadre d'une enquête menée par l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation[1], les dirigeants d'entreprise ont évalué leur perception de quatre principales catégories de procédures administratives : celles liées à la douane, à l'administration fiscale, à l'administration de la CNSS, ainsi que les autres démarches administratives telles que la création d'entreprise, les autorisations, les inspections, etc. Les résultats de ces enquêtes révèlent que seule la perception des procédures douanières a connu une amélioration. En revanche, l'indicateur concernant les autres formalités administratives a enregistré la plus forte baisse entre 2018 et 2019, passant de 69,84 à 65,18. Cette diminution traduit une insatisfaction croissante des chefs d'entreprise à l'égard de ce domaine et la persistance de lourdeurs bureaucratiques associées. Le délai des formalités s'établit à 9 jours, contre une moyenne de 19,7 pour l'ensemble de la région MENA.

En revanche, obtenir de l'électricité nécessite plus de temps que la moyenne régionale MENA, avec 65 jours pour la Tunisie contre 63,5 pour la région. Un guichet unique, l'Agence de promotion de l'industrie (API) et un portail en ligne, portail de l'Industrie tunisienne, fournissent des informations complètes et à jour sur les procédures nécessaires au démarrage d'une activité en Tunisie. Afin de mieux approcher la situation du pays dans le domaine concerné, il est aussi possible d'utiliser l'indice Mo Ibrahim pour la

gouvernance en Afrique. Là encore, on observe plutôt une amélioration de l'indicateur dédié à l'environnement des affaires : celui-ci passe en effet pour les années 2021 à 2022 respectivement de 67,8, à 70,9 avec donc une évolution positive sur la période plus 3,1 points

[1] Courrier de l'Industrie, 2020, url : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/download/ci/ci-140.pdf>

#### 12.d. Crime and violence as an impediment to economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

##### Notes du pays:

La Tunisie a été le théâtre de plusieurs attentats terroristes et actes de violence ces dernières années (en mars 2015 au Bardo et à Sousse, à Tunis en 2019 et mars 2020, à Sousse en septembre 2020 et enfin à Djerba en mai 2023.) lors de la dernière attaque à Djerba, deux fidèles participant à un pèlerinage juif dans la synagogue de la Ghriba ont été tués par un gendarme qui a également abattu deux de ses collègues avant d'être lui-même neutralisé. Il est important de noter que les forces de sécurité tunisiennes sont devenues la cible principale de ces attaques. La menace djihadiste s'est accrue près des frontières avec l'Algérie et la Libye. Le conflit en Libye demeure une source d'inquiétude pour la Tunisie et entrave son développement économique.

Parallèlement, la Tunisie est confrontée à une crise migratoire croissante en Méditerranée centrale, devenant ainsi un point central de la tragédie de cette route maritime qui est malheureusement la plus meurtrière au monde, avec près de 1 800 décès signalés depuis le début de l'année, selon les Nations unies.

Dans ce contexte et en raison des événements récents, l'Indice Ibrahim pour la Gouvernance en Afrique (IIAG) 2020 observe que la sécurité de la Tunisie a été affectée à la fois sur le plan intérieur et extérieur. Ainsi, dans le sous-domaine de la sécurité et sûreté, le pays est classé 5<sup>ème</sup> sur 54 pays avec un score de 89,0. Le sous-indicateur qui connaît la plus grande amélioration est l'absence de conflit armé par 1.5 point par rapport à l'année 2012 (année de référence). Nous observons une constance du score quant à l'indicateur de l'absence de migration forcée, tandis que tous les autres sous indicateurs (absence de violence l'encontre de la population civile, absence de traite de personnes et de travail forcé, absence de criminalité) présentent une tendance à la baisse qui se traduit par une variation de (- 0.1 ) sur l'ensemble du sous-domaine de la sécurité et sûreté durant la dernière décennie

## 13. Quality of Budgetary and Financial Management

Score du critère: 3.5

### 13.a. Comprehensive and credible budget

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

La préparation du budget est effectuée sous la coordination du Comité général de l'administration du budget de l'État (CGAB) du ministère des Finances. La préparation du budget débute généralement au mois de Juin de l'année fiscale en cours par la circulation de lettres de cadrage adressées aux différents ministères et se conclut généralement par des arbitrages effectués au niveau de la Présidence du Gouvernement. Le projet de budget est examiné au niveau du Conseil des Ministres avant transmission au Parlement et examen en Commission des Finances.

La Tunisie dispose d'un budget citoyen qui résume avec clarté les informations contenues dans le budget, ce qui permet à la population de comprendre aisément le rôle, le fonctionnement ainsi que les différentes affectations du budget.

La crédibilité du budget en tant qu'instrument de politique économique depuis 2011 est entachée par deux éléments: (i) la masse salariale constitue une contrainte forte en matière d'efficacité de la dépense publique et de son alignement au service de la croissance à long terme; (ii) le fait que les hypothèses utilisées pour la préparation du budget (prix du baril de pétrole, hypothèse de croissance, taux de change, etc.) sont souvent surévaluées ou sous-évaluées par les services du Ministère des finances pour des raisons souvent techniques, politiques mais également en raison de la permanence des tensions sociales liées à la question récurrente des augmentations salariales dans la fonction publique. La conséquence directe de ces pratiques a été depuis 2011 la préparation systématique d'un collectif budgétaire prenant la forme d'une Loi de finances complémentaire (LFC) préparée généralement de manière concomitante avec la future loi de finances annuelle, ce qui augmente la charge de travail des services du budget et réduit de fait leur efficacité opérationnelle. A noter que le recours systématique aux collectifs budgétaires a depuis 2011 été systématiquement préférée à un gel de la dépense publique ou au report de certaines dépenses.

Concernant , les statistiques budgétaires, elles sont produites pour les administrations publiques (représentant plus de 40 % du PIB), à l'exception des entités extrabudgétaires, qui comprennent des Etablissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC), des agences publiques et des fonds dédiés. Ces 2621 entités extrabudgétaires représentent 2,1% du PIB selon le rapport de l'évaluation de la

transparence des finances publiques du FMI (2016). Enfin, la loi de finances comprend l'essentiel des financements extérieurs des bailleurs : (i) les appuis budgétaires généraux et sectoriels, ainsi que l'assistance aux projets sous forme de dons sont décrits dans la catégorie « subventions » ; et (ii) les aides projets sous forme de prêts sont incluses dans le budget général ou dans les fonds spéciaux

### 13.b. Effective financial management systems

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

#### Notes du pays:

Depuis 2011, la transparence s'est accrue en matière d'exécution budgétaire. Des rapports portant sur l'exécution du budget intitulé « Rapport provisoire de l'Exécution du Budget de l'État » sont publiés à une fréquence trimestrielle et accessibles sur le site du Ministère des finances. En dépit des difficultés rencontrées depuis la Révolution en matière budgétaire, l'évaluation PEFA 2015 (la dernière disponible à ce jour) a confirmé que les dépenses réalisées depuis 2011 sont, globalement, restées proches de celles prévues avec un dépassement moyen de la prévision de solde compris entre 0,4 et 0,9 point de PIB par an, ce qui n'est cependant pas négligeable. Le PEFA note que la composition administrative du budget a généralement tendance à se modifier entre la Loi de finances initiale et son exécution, principalement pour des raisons liées aux fortes contraintes économiques et sociales en rapport avec les imprévus liés aux augmentations de salaire annuel réclamées par l'UGTT, mais également aux effets combinés des fortes variations du taux de change, des prix des matières premières et du pétrole. La faible marge de manœuvre dont dispose chaque année le gouvernement en matière d'espace budgétaire additionnel implique généralement le gel ou le report de certaines opérations d'infrastructure qui peuvent pénaliser les collectivités locales en matière de développement économique en raison du caractère très centralisé de la gestion budgétaire en Tunisie et de la forte dépendance des collectivités locales vis-à-vis des dotations annuelles de fonctionnement accordées par l'Etat.

Selon les données issues du Rapport d'exécution du Budget de l'État pour les années 2020 et 2021, le taux d'exécution des dépenses totales s'élève à 102,03% et à 107,17 % respectivement en 2020 et 2021.

En ce qui concerne les rubriques/poste, en 2020, taux d'exécution des dépenses courantes est évalué à 102,43 %, taux d'exécution des dépenses en capital est évalué à 99,95 %. En 2021, le taux d'exécution des dépenses courantes est évalué à 115,05 %, le taux d'exécution des dépenses en capital est évalué à 93,84 %.[1] La différence entre les dépenses prévues et dépenses réelles est inférieure à 10 % pour la plupart des rubriques/postes

[1] Tableau des opérations budgétaire, page 15, 'Projet de loi de finance 2022', url :  
« [http://www.finances.gov.tn/sites/default/files/2022-02/ANNEXE\\_02\\_03\\_04.pdf](http://www.finances.gov.tn/sites/default/files/2022-02/ANNEXE_02_03_04.pdf) »

### 13.c. Timely and accurate fiscal reporting

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

La dernière enquête de l'Open Budget 2021 qui évalue la transparence budgétaire au niveau de 117 pays a attribué un score de 42 sur 100 à la Tunisie, soit un accroissement de 8 points par rapport à 2019 ce qui classe ainsi le pays au 42<sup>ème</sup> rang sur 117 en matière de transparence. Malgré les progrès qui ont été enregistrés durant cette période, la Tunisie rentre dans la catégorie de pays qui présentent des informations disponibles limitées. Selon cette même organisation, la performance de la Tunisie concernant le respect des délais pour la remise des rapports sur le budget de fin d'année est jugée perfectible. La Tunisie ne satisfait également pas les standards internationaux en ne produisant : (i) ni de rapport préalable sur le budget (ii) ni de revue du budget en milieu d'année. En outre, les rapports d'audit lorsqu'ils sont produits le sont avec retard ou sont non accessibles au public.

Concernant le contrôle budgétaire, c'est-à-dire le rôle que jouent les assemblées législatives, les institutions supérieures de contrôle et les institutions financières indépendantes dans le processus budgétaire et le contrôle efficace du budget, l'enquête Open Budget montre que lorsque l'Assemblée des représentants du peuple de Tunisie était en fonction, elle jouait un rôle crucial dans la supervision de la phase de planification du cycle budgétaire. Cependant, il n'y avait pas de contrôle effectif pendant la phase de mise en œuvre. La dissolution du parlement au 30 mars 2022 et puis sa restauration sous sa nouvelle forme après les élections de 2022 a perturbé l'opérationnalisation des mécanismes de contrôle traditionnels dans le processus budgétaire Tunisien. Le rapport recommande de donner la priorité à l'établissement d'un comité législatif chargé d'examiner l'exécution du budget en cours d'année pour renforcer le contrôle législatif. En pratique, ce comité s'assurera que l'Assemblée des représentants du peuple soit consultée avant que l'exécutif ne réalise des transferts de fonds entre les unités administratives telles que spécifiées dans le budget adopté, ne dépense des revenus imprévus ou ne réduise les dépenses en raison d'un déficit budgétaire en cours d'année.

Toujours en matière de contrôle, l'institution supérieure de contrôle en Tunisie - la Cour des Comptes - assure un contrôle budgétaire jugé faible par l'Open Budget. En effet, la Cour des Comptes est dotée de ressources insuffisantes pour remplir son mandat et ses processus d'audit ne sont pas évalués par une agence indépendante. Afin de renforcer l'indépendance et l'efficacité du contrôle exercé par la Cour des comptes, il est a été recommandé, en outre, de veiller à ce que les processus d'audit soient soumis à

l'examen d'une agence indépendante.

Un progrès est bien entendu attendu dans le domaine de la transparence et de la redevabilité dans ce domaine stratégique pour la gestion budgétaire du pays

#### 13.d. Clear and balanced assignment of expenditures and revenues to each level of government

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

##### Notes du pays:

La nomenclature budgétaire actuelle en Tunisie permet le suivi des allocations et de la consommation de crédit des unités centrales jusqu'aux unités les plus décentralisées. Une application informatique spécifique, l'ADEB (Système d'Aide à la Décision Budgétaire), permet la gestion de la chaîne complète des dépenses publiques par la vérification, en outre, de la bonne réception des ressources par les entités concernées et d'effectuer un suivi et une tenue comptable en temps réel de la comptabilité budgétaire par les unités de prestations de services.

Concernant les relations entre administration centrale et collectivités locales, la dernière évaluation PEFA conduite en 2015 a confirmé que l'affectation horizontale des transferts de l'administration centrale aux collectivités locales était généralement déterminée par des systèmes transparents et basés, dans l'ensemble, sur des règles claires. Toutefois, elle a également montré qu'en raison des retards fréquents au niveau du calendrier budgétaire de l'Etat, les collectivités locales étant tenues par la loi de communiquer leur budget avant le 31 octobre, ces dernières pouvaient être conduites à soumettre leur proposition de budget avant d'avoir obtenu de l'administration centrale les informations sur les transferts dont elles pourraient disposer. Ce décalage, d'une part, nuit à la qualité globale l'exercice de préparation budgétaire au niveau central mais également au niveau des collectivités locales

## 14. Efficiency of Revenue Mobilization

Score du critère: 3.75

### 14.a. Tax policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

### Notes du pays:

La Révolution de 2011 a contribué à révéler l'inefficacité et l'iniquité du système fiscal tunisien marqué par une concentration de l'impôt sur le revenu (80%) acquitté, en grande partie, par une seule catégorie de contribuable - les fonctionnaires - et l'application d'un régime déclaratif dit "régime forfaitaire" contribuant à hauteur de 3% des impôts sur le revenu et à moins de 0.5% du revenu fiscal global. Depuis lors, des progrès ont été accomplis, malgré le contexte difficile. Dans la loi de finances initiale pour 2022, les recettes fiscales constituaient l'essentiel (91%) des recettes propres et couvraient, 61,2% des dépenses budgétaires - un ratio en net progrès dans le contexte de pression sur les finances publiques tunisiennes. Pour l'année 2023, la situation est malheureusement moins favorable du fait de la conjugaison des effets de la crise du Covid, la lente reprise de l'économie internationale qui s'en suit mais surtout la guerre en Ukraine qui a perturbé fortement les marchés mondiaux des matières premières. Le taux des recettes fiscales est tombé à 87 % du total des recettes, couvrant que 57 % des dépenses budgétaire. La politique fiscale a fait preuve de flexibilité et a été mise à contribution pour lutter contre les effets de cette crise (Augmentation du taux de la Contribution Sociale de Solidarité qui était à 1%, Suppression progressive du taux d'impôt de 10%, Instauration d'un impôt sur la fortune immobilière de 0,5% pour toute personne physique résidente en Tunisie avec un patrimoine immobilier dont la valeur est égale ou supérieure à 3 millions de dinars, à l'exception de la résidence principale et d'une propriété affectée à l'exercice d'une activité professionnelle, l'augmentation du taux de TVA qui passe de 13% à 19% pour les professions libérales telles que les architectes, experts-comptables, avocats, notaires ou huissiers ; et de 7% à 19% pour les professionnels de la médecine esthétique)

La Tunisie s'est lancée dans un projet ambitieux de réforme fiscale à l'issue des assises nationales de la fiscalité afin de rompre avec un modèle arrivé à bout. Ce projet visait à la mise en place d'un système fiscal juste et équitable où la pression fiscale sera convenablement répartie entre les contribuables endiguant ainsi la culture répandue d'évasion et de fraude fiscale. Cette réforme s'articule autour de 266 recommandations qui aspirent à réaliser ces cinq objectifs, à savoir : la simplification du système fiscal, l'équité fiscale, la lutte contre l'évasion fiscale, la modernisation de l'administration fiscale et le renforcement de la décentralisation et la promotion de la fiscalité locale. Cet ensemble de mesures se sont déclinées en huit axes qui sont l'impôt direct, l'impôt indirect, la lutte contre l'évasion fiscale, la modernisation de l'administration, le renforcement de la transparence fiscale et des règles pour la concurrence loyale, la révision du régime forfaitaire, la fiscalité locale et l'appui des garanties au contribuable. Ainsi, pour aboutir à la réalisation de cette réforme, il a été prévu d'appliquer toutes les recommandations émises en les intégrant progressivement dans les lois de finances. Toutefois, 8 ans après le démarrage de ce chantier de réforme, celle-ci se trouve dans un état de progression ralenti où seulement 52% (en 2023) des recommandations ont été approuvées avec un taux d'application de 83%. Il est à noter que le risque que certaines mesures peuvent être à ce jour considéré comme caduques s'élève de jour en jour tenant compte de l'évolution du paysage économique et fiscale local comme internationale.

En somme, la réforme fiscale est toujours en chantier depuis 2014 alors que son besoin se fait ressentir chaque année lors du débat sur les lois de finances. Au vu du constat précédent, la capacité à générer un produit conséquent, l'équité devant l'impôt et la relation de l'administration fiscale à l'utilisateur demeurent perfectibles.

En outre, la Tunisie reste confrontée à une importante évasion fiscale liée à l'augmentation du poids du secteur informel dans l'économie, à des pertes d'impôts et de taxes liées à la complexité du système d'exemptions et de dérogations mais également à une fuite devant l'impôt d'une bonne part de la population et d'une partie des entreprises. La Révolution de 2011 a contribué à révéler l'inefficacité et l'iniquité du système fiscal tunisien marquée par une concentration de l'impôt sur le revenu (80%) acquitté, en grande partie, par une seule catégorie de contribuable - les fonctionnaires - et l'application d'un régime déclaratif dit "régime forfaitaire" contribuant à hauteur de 3% des impôts sur le revenu et à moins de 0.5% des recettes fiscales globales. Depuis lors, des progrès ont été accomplis, malgré le contexte difficile. Dans la loi de finances initiale pour 2020, les recettes fiscales constituaient l'essentiel (88,32%) des recettes propres et couvraient, 89,34% des dépenses budgétaires - un ratio en net progrès dans le contexte de pression sur les finances publiques tunisiennes. Pour l'année 2021, la situation est malheureusement moins favorable du fait de l'impact de la crise à la COVID : le taux des recettes fiscales est tombé à 57,6% du total des recettes, tandis que la part des emprunts dans les recettes a bondi à 35,9%. La Tunisie reste néanmoins confrontée à une importante évasion fiscale liée à l'augmentation du poids du secteur informel dans l'économie, à des pertes d'impôts et de taxes liées à la complexité du système d'exemptions et de dérogations mais également à une fuite devant l'impôt d'une bonne part de la population et d'une partie des entreprises. Le ministère des Finances a entamé en 2012 un projet de réforme fiscale qui a donné lieu à un débat national organisé en octobre 2013 destiné à présenter les rapports des équipes de travail et formuler le projet de la réforme fiscale. Ce dernier a été présenté lors des Assises Nationales de la fiscalité organisées par le Ministère des finances en novembre 2014. La Loi de Finances complémentaire de 2014, prévoyait l'exclusion de 68 secteurs d'activité du régime forfaitaire et ce à partir du 1er janvier 2015. Toutefois l'administration fiscale s'est heurtée à une forte résistance et ces mesures n'ont jamais été réintroduites dans les autres lois de finances. Au total, la réforme fiscale est toujours en chantier depuis 2014 alors que son besoin se fait sentir chaque année lors du débat sur les lois de finances

#### 14.b. Tax administration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

Le rapport du FMI sur la modernisation de l'administration fiscale tunisienne réalisé en février 2013 et qui fait encore référence a conclu à un abandon de l'administration fiscale au cours des deux dernières décennies par le pouvoir politique en place. Celle-ci n'a jamais été dotée de moyens humains et matériels lui permettant de lutter contre la fraude et par là même d'assurer la crédibilité du système déclaratif,

l'égalité devant l'impôt et la légitimité de l'Etat fiscal. L'administration fiscale souffre également de la complexité des procédures administratives et des textes législatifs. Il faut ajouter à cela un manque évident de moyens matériels et d'encadrement permettant aux agents fiscaux de mener correctement leurs missions de recouvrement. Selon le rapport, si le comportement fiscal des grandes entreprises relevant de la Direction des grandes entreprises et relevant de l'impôt sur les sociétés (IS) est maîtrisé, celui des autres entreprises relevant du régime réel est préoccupant. Moins du tiers des déclarations souscrites en matière de T.V.A. se traduisent par un paiement. Plus des trois quarts des entreprises qui souscrivent leur déclaration au réel, déclarent un déficit au titre de l'IS/IRPP. Selon le Rapport Doing Business 2020 (dernier rapport paru à cette date) de la Banque Mondiale, le dernier rapport diffusé, la Tunisie est classée 108ème sur le critère du paiement des impôts sur 190 pays analysés. Il faut consacrer 144 heures par an pour s'acquitter des impôts. L'impôt représente 64.1% des bénéfices. Si une réforme globale se fait encore attendre, des avancées doivent néanmoins être notée depuis trois ans. Tout d'abord, en matière de e-administration. La Tunisie s'est dotée d'un système de télédéclaration en deux parties : 1) la télédéclaration, qui permet de déclarer et de payer les impôts en ligne. Le paiement des impôts en ligne est obligatoire pour les grands contribuables dont le chiffre d'affaires dépasse 1 million de TND par an ; et 2) la télé-liquidation, qui permet aux contribuables de déclarer en ligne et de payer ensuite au bureau des impôts, soit eux-mêmes, soit par l'intermédiaire de cabinets agréés qui remplissent le formulaire approprié. Ces réformes ont permis d'arriver à 62,000 contribuables payant en ligne et d'augmenter le produit fiscal de 5,3 % (avant la crise de la COVID). Ensuite, la stratégie de contrôle fiscal a été revue pour augmenter la pertinence des contrôles et leur rendement et lutter contre la corruption. Des audits plus ciblés, sur de plus courtes périodes et sur des catégories de contribuables différentes permettent d'augmenter le produit fiscal et de limiter la corruption. Enfin, sur cette période, la Tunisie a fortement augmenté sa participation aux instances et conventions internationales dans le domaine fiscal : en 2018, par la signature de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS ; en 2019, par la Signature de la Déclaration de Yaoundé appelant à renforcer la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique grâce à la coopération fiscale internationale ; enfin en 2020, la Tunisie a participé à un examen par les pairs concernant la norme d'échange de renseignements sur demande et a obtenu à cette occasion la notation « conforme pour l'essentiel ». De la même manière, la ratification prochaine par la Tunisie de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS (signée le 24 janvier 2018 et en attente de ratification) devrait lui permettre de mettre fin au chalandage fiscal et autres pratiques d'évitement fiscal, et ainsi mieux protéger sa base d'imposition, eu égard à son large réseau conventionnel, tout en renforçant les mécanismes de règlement des différends. Grâce à ces avancées, la Tunisie a été retirée en 2019 de la liste grise des pays fortement exposés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme du GAFI.

Le rapport du FMI sur la modernisation de l'administration fiscale tunisienne réalisé en février 2013 et qui fait encore référence a conclu à un abandon de l'administration fiscale au cours des deux dernières décennies par le pouvoir politique en place. Celle-ci n'a jamais été dotée de moyens humains et matériels lui permettant de lutter contre la fraude et par là même d'assurer la crédibilité du système déclaratif, l'égalité devant l'impôt et la légitimité de l'Etat fiscal. L'administration fiscale souffre également de la complexité des procédures administratives et des textes législatifs. Il faut ajouter à cela un manque évident de moyens matériels et d'encadrement permettant aux agents fiscaux de mener correctement leurs missions de recouvrement. Selon le rapport, si le comportement fiscal des grandes entreprises relevant de la Direction des grandes entreprises et relevant de l'impôt sur les sociétés (IS) est maîtrisé, celui des autres entreprises relevant du régime réel est préoccupant. Moins du tiers des déclarations souscrites en matière de T.V.A. se traduisent par un paiement. Plus des trois quarts des entreprises qui souscrivent leur déclaration au réel, déclarent un déficit au titre de l'IS/IRPP. Selon le Rapport Doing Business 2020 de la Banque Mondiale, le dernier rapport diffusé, la Tunisie est classée 108ème sur le critère du paiement des impôts sur 190 pays analysés. Il faut consacrer 144 heures par an pour s'acquitter des impôts. L'impôt représente 64.1% des bénéfices. A l'évidence, la capacité à générer un produit conséquent, l'équité devant l'impôt et la relation de l'administration fiscale à l'usager doivent être revu

## 15. Quality of Public Administration

Score du critère: 3.167

### 15.a. Policy coordination and responsiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

Jusqu'à un passé récent, il existait un « Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI) » chargé de l'élaboration et la coordination des stratégies politiques globales et sectorielles de développement. Il s'agissait d'un ministère transversal chargé de l'élaboration du plan de développement du pays et d'assurer le suivi de son exécution, en étroite collaboration et en coordination avec l'ensemble des ministères sectoriels. Le MDICI a ainsi coordonné la préparation de la vision à moyen terme de la Tunisie dénommée Plan stratégique de développement (PSD) 2016-2020 approuvé par l'ARP en février 2017 et qui succède aux plans quinquennaux. Depuis septembre 2020, le MDICI a été fusionné avec le Ministère des Finances en un seul ministère dénommé « Ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement (MEFAI) ». Le dernier remaniement intervenu le 11 octobre 2021 vient à nouveau scinder le MEFAI en deux ministères : le Ministre des Finances, et le Ministre de l'économie et de la planification qui hérite des anciennes prérogatives du MDICI.

Le gouvernement a adopté le décret N° 417 du 11 mai 2018 qui présente la liste limitative des activités économiques soumises à autorisation administrative. Ce décret est une grande réforme visant à simplifier les procédures et gagner en efficacité.

Concernant la modernisation de l'administration la coordination ministérielle, le gouvernement s'est donné l'objectif en 2023[1] de mettre en œuvre les dispositions de l'arrêté n° 310 du 15 mai 2020 relatif à la fixation des conditions et délais pour simplifier les démarches administratives, utiliser les moyens de communication modernes et adopter la transparence des transactions entre les structures publiques et avec les investisseurs et les autres institutions économiques. Un certain nombre de décisions ministérielles ont fixé une première liste de documents qui doivent être échangés électroniquement entre les structures publiques, que ce soit par courrier électronique officiel, ou via une interface ou une plateforme électronique, ou via l'échange de données, comprenant 78 documents liés aux intérêts de 9 ministères directement liés à l'institution économique à savoir : les ministères sont : les Finances, l'Économie et le Plan, l'Agriculture, les Ressources en Eau et la Pêche, les Affaires Sociales, les Domaines de l'État et l'Immobilier, l'Environnement, Technologies de la communication, tourisme, équipement et logement.

Dans les faits cependant, la performance de la coordination interministérielle en Tunisie reste néanmoins affectée par les comportements "en silo" adoptés par certains grands ministères sectoriels en fonction du poids politique du Ministre en charge. L'absence de coordination interministérielle est particulièrement ressentie depuis 2011 par les partenaires techniques et financiers au développement (PTF) concernant la gestion de l'aide-projet

[1] Budget économique 2023 du ministère de l'économie et la planification, section II, chapitre 3, url : [http://www.mdici.gov.tn/wp-content/uploads/2023/01/BE\\_2023.pdf](http://www.mdici.gov.tn/wp-content/uploads/2023/01/BE_2023.pdf)

#### 15.b. Service delivery and operational efficiency

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

Depuis 2011, la qualité des prestations de l'administration tunisienne est fortement remise en cause par la population, mais également par le secteur privé et les investisseurs étrangers.

Si elle demeure globalement fonctionnelle comparée à d'autres pays du continent, les remaniements ministériels successifs et la réorganisation des différentes institutions publiques depuis 2011 ont eu un impact négatif sur son efficacité. Selon une enquête[1] publiée par l'Institut National des Statistiques en Décembre 2021, le nombre de fonctionnaires d'Etat s'élevait à 669.300 en 2021, dont 29% pour le seul secteur de l'éducation. En ajoutant les personnels des entreprises publiques estimés à 200.000, la Tunisie comptait en 2021, 870.000 agents publics, soit 7,09% de la population. Cette masse salariale a été qualifiée de « la principale cause de la crise des finances publiques dans le pays », par le Fonds monétaire international (FMI). Malgré ce nombre important d'effectifs, l'administration tunisienne souffre tout de même de problèmes d'efficacité. En 2015, une étude réalisée par l'Association tunisienne de lutte contre la corruption a révélé qu'un fonctionnaire tunisien travaille de manière effective en moyenne 8 minutes par jour. Ceci va de pair avec les résultats de l'édition 2019 du « Global Competitiveness Report » du « World Economic Forum (WEF) ». En termes de qualité de service, ce dernier rapport publié contenant des données par pays, classe la Tunisie à un rang moyen (57ème) concernant les exigences administratives ou la performance du secteur public (63ème). Les réformes en cours destinées à améliorer l'efficacité de l'Administration portent sur la réduction le nombre de documents nécessaires pour la légalisation de signature et la promotion de la digitalisation de l'Administration.

La réforme des entreprises publiques reste en-deçà du niveau des réformes exigées par les enjeux en termes de moyens financiers, de fourniture de services de base à la population et de poids au sein de

l'emploi public de ces dernières. En effet, les entreprises publiques dominent plusieurs secteurs (dont les transports, le secteur bancaire et l'énergie) mais présentent des résultats financiers médiocres, souffrent de graves problèmes de gestion, et présentent des risques budgétaires qui aggravent la situation des finances publiques du pays. Les entreprises publiques tunisiennes ont accusé des pertes nettes annuelles moyennes de 400 millions TND entre 2013 et 2016, malgré des subventions de fonctionnement totalisant près de 5 milliards TND (4.5 % du PIB) et qu'elles jouissent le plus souvent de positions de monopoles dans leurs secteurs d'activité. A la fin de 2019, les 30 plus grandes entreprises publiques affichaient une dette globale représentant 40 % du PIB, les prêts contractés auprès des banques locales s'élevant à 17 % du PIB.

Dans le cadre du programme national de réformes 2022 présenté au FMI, les autorités tunisiennes prévoient de créer un fonds de restructuration des entreprises publiques et de placer l'ensemble des entreprises publiques sous la tutelle d'une agence unique des participations de l'État en plus d'en céder quelques-unes considérées comme étant « non stratégiques ». Il est clair que la gestion des entreprises publiques revêt une importance cruciale pour le développement socioéconomique de la Tunisie, et ce de part de leurs places non négligeables dans l'économie du pays.

[1] <https://www.ins.tn/enquetes/caracteristiques-des-agents-de-la-fonction-publique-et-leurs-salaires-2010-2021>

### 15.c. Merit and ethics

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

Jusqu'au 14 janvier 2011, l'administration embauchait en moyenne 7500 personnes par an sur concours, qui était l'unique voie pour intégrer la fonction publique. Ces recrutements s'effectuaient en fonction d'une loi-cadre qui précisait les besoins de l'administration en termes de ressources humaines chaque année. Ces règles ont volé en éclat après la Révolution du 14 janvier 2011 et l'arrivée de la Troïka au pouvoir. Cette dernière a utilisé la fonction publique comme le moyen de lutter contre le chômage et réduire les tensions sociales. Ainsi, 6839 personnes ont rejoint la fonction publique dans le cadre de l'amnistie générale ainsi que 2929 blessés et membres des familles des martyrs de la révolution et près de 54.000 travailleurs de chantier. Dans la plupart des cas, les personnes recrutées ne disposaient d'aucune qualification pour servir dans l'Administration. Le gouvernement a récemment (2023) pris des mesures pour résoudre ce problème en lançant une opération nationale d'audit visant à identifier les faux diplômes au sein de l'administration publique. Un système électronique a été mis en place pour vérifier l'authenticité des diplômes des employés actuels et des candidats à des postes dans la fonction publique.

Aussi, les concours de la fonction publique sont fréquemment sujets à de nombreuses plaintes de la part des candidats en raison de soupçons de favoritisme. Les recrutements hors concours auraient été stoppés après la signature du premier programme du FMI en juin 2013. Dans ce contexte, le FMI dans son dernier rapport article IV de février 2021 a demandé que des mesures drastiques soient prises afin de contenir le poids de la masse salariale et d'assurer un cadre de gestion plus efficient de la fonction publique : gel des promotions pendant un an, engagement sur un taux de remplacement de 1 sur 4, arrêt des embauches pour des raisons purement socio-politiques, étalement des embauches sur l'exercice, limitation des augmentations de salaire à la moitié de l'inflation, à partir de 2021 et absence de création de nouvelles agences publiques, sources de dérèglements de toute nature.

#### 15.d. Pay adequacy and management of the wage bill

*Aucune donnée de score disponible pour ce sous-critère.*

### 16. Transparency, Accountability, and Corruption in the Public Sector

**Score du critère: 3.667**

#### 16.a. Accountability of the executive to oversight institutions

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

Le mécontentement de la population tunisienne face à la corruption généralisée sous le régime du président Ben Ali a constitué l'un des motifs principaux de la révolution du jasmin en 2011. En novembre 2011, le gouvernement de transition tunisien a créé l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC). Cette institution s'est avérée pro-active, mais insuffisamment dotée de moyens de fonctionnement et d'investigation. En 2014, le gouvernement a décidé de créer une autorité indépendante de lutte contre la corruption, l'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption (IBGLCC), destinée à remplacer l'instance actuelle. Depuis lors, plusieurs textes sont venus compléter l'arsenal juridique de lutte contre la corruption (comme la loi sur les lanceurs d'alerte ou le projet de loi relatif à la stratégie nationale de lutte contre la corruption). Malgré ces avancées, l'opinion générale au sein des PTF, comme parmi la population tunisienne, inclinerait plutôt à regretter le manque de moyens des instances anti-corruption et de la justice, comme le faible soutien du Parlement à ces initiatives. Néanmoins, la Tunisie est plutôt bien classée en Afrique en matière de gouvernance publique. Selon l'Indice de perception de la corruption 2020 publié par « Transparency International », la Tunisie occupe le

69ème rang sur 180 pays, ce qui représente le niveau de corruption le moins élevé en Afrique du Nord. Selon l'indice Mo Ibrahim de gouvernance, elle est classée 3ème sur 54 pays en 2020 (avec un score en hausse de 12,3), ce qui indique que des efforts ont été faits mais restent à faire dans ce domaine.

Depuis les élections parlementaires de 2019, la Tunisie a connu d'importantes tensions politiques et des divisions profondes. Les partis politiques traditionnels ont perdu la confiance du public, principalement en raison de leur gestion perçue comme inadéquate de la pandémie de COVID-19. Cela a entraîné une colère généralisée de la population et des demandes de destitution du gouvernement Mechichi. Ces éléments ont donné lieu à des manifestations sociales sans précédent. En réponse à cette situation d'instabilité et de tension politique, le Président Kais Saied a pris des mesures exceptionnelles le 25 juillet 2021. Il a annoncé la suspension des activités parlementaires, la levée de l'immunité parlementaire des députés et le limogeage du Premier Ministre Hichem Mechichi. Le Président Saied a invoqué l'Article 80 de la Constitution tunisienne, qui lui accorde des pouvoirs spéciaux en cas de "danger imminent" pour le pays. Il a affirmé que ces actions étaient nécessaires pour répondre aux attentes du peuple tunisien, lutter contre la corruption et la mauvaise gestion, et résoudre les défis socio-économiques du pays. Cependant, ces mesures ont suscité des inquiétudes et des débats sur la préservation des principes démocratiques et de l'État de droit en Tunisie.

Le 25 juillet 2022, un référendum constitutionnel a vu une écrasante victoire du "oui" avec 94,6%, solidifiant une nouvelle Constitution en Tunisie. Cette Constitution a transformé le pays d'un système parlementaire-présidentiel hybride établi dans la Constitution de 2014 en un système présidentiel similaire à celui en place avant le soulèvement de 2011. Cependant, le taux de participation au référendum était relativement faible, avec un taux de participation de 27,54%. Selon la nouvelle Constitution, le président nommera le chef du gouvernement et les autres ministres sans l'approbation du Parlement, pourra déclarer l'état d'urgence sans délai ni contrôle externe, et il n'y a pas de procédure pour destituer le président. De plus, le rôle de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) est affaibli, et l'immunité parlementaire est considérablement réduite. Lors des élections législatives de 2022, la participation électorale a enregistré un taux d'abstention de près de 90 % au premier tour, un record depuis l'avènement de la démocratie en Tunisie, qui a été le berceau du "Printemps arabe" il y a douze ans. Ainsi, ce changement dans le cadre constitutionnel suscite des inquiétudes quant aux mécanismes de contrôle et aux risques d'abus de pouvoir dans le système politique tunisien. La séparation des pouvoirs et des mécanismes de responsabilité efficaces restent cruciaux pour maintenir la gouvernance démocratique

#### 16.b. Access of civil society to information on public affairs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

### Notes du pays:

La Tunisie a adopté la « Loi organique relative au droit d'accès à l'information » (Loi n°2016-22) en mars 2016. Il faut noter qu'une telle législation est une exception dans la région. La loi tunisienne exige que toutes les institutions publiques ou recevant des fonds de l'État rendent publiques sur demande toute une gamme d'informations (organigramme, textes juridiques, accords avec des États, politiques et programmes qui concernent le public, règles de fonctionnement interne, informations avec une influence sur les finances publiques etc...). Cette loi prévoit en outre la création d'une commission indépendante chargée de superviser l'application de la loi, l'Instance d'accès à l'information (INAI). Dans le cadre de dernier rapport couvrant la période 2020 et 2021, l'INAI a reçu un total de 6242 demandes d'accès à l'information, parmi lesquelles 5107 ont été traitées. Ces demandes se répartissent en 4207 émanant de personnes physiques et 2035 de personnes morales. L'évaluation de cette période par l'Instance, sept ans après la promulgation de la loi organique sur l'accès à l'information, est qualifiée par de "positive". Cependant, il a été également mis en lumière les défis auxquels l'INAI est confrontée, notamment les retards dans la publication des textes d'application, qui entravent son efficacité.

Les résultats des enquêtes internationales vont de pair avec les efforts des autorités tunisiennes. En effet, L'IIAG atteste d'une évolution globalement favorable pour les années 2016 (année de l'approbation de la Loi organique relative au droit d'accès à l'information à 2021). En effet, l'indicateur « Accès à l'information publique » passe de 25 (2016) à 75 (2021). Il est donc possible de conclure que le Gouvernement tunisien a fait un réel effort durant les sept dernières années pour permettre l'accès aux données publiques. L'ONG Freedom House attribue la note de 61 sur 100 à la Tunisie en matière de liberté d'accès à Internet. Cette note reflète en partie les multiples tentatives de retour au contrôle de l'information et des contenus constatées par l'ONG depuis 2011. Freedom House (FH) met également en avant la fracture numérique persistant au niveau du pays qui constitue un frein à l'accès à l'information pour une certaine partie de la population tout en reconnaissant parallèlement les efforts mis en place par les autorités pour optimiser la couverture du pays par l'Internet.

Le rapport 2023 de Reporters Sans Frontières classe le pays 120<sup>ème</sup> sur 180 pays en matière de liberté de la presse. Le mauvais score en matière de liberté de la presse s'explique en partie par la crise politique qui secoue le pays et par l'attitude ambiguë de Kais Saïed à l'égard de la liberté de la presse. Depuis qu'il est arrivé au pouvoir en octobre 2019, le palais de Carthage ne permet plus l'accès aux journalistes, en dépit des protestations émises par le Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT). De plus, l'interdiction émise par la Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA), qui interdit le cumul de responsabilités politiques et la possession de médias, est souvent ignorée par de nombreux propriétaires de médias. Cette situation crée un climat d'incertitude pour les professionnels des médias et limite leur capacité à exercer leur métier de manière indépendante. L'absence de transparence et les violations des règles en matière de médias contribuent à la détérioration de la liberté de la presse en Tunisie, ce qui se reflète dans le classement peu favorable en la matière.

#### 16.c. State captured by narrow vested interests

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5

Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, des progrès ont été accomplis par les autorités, en particulier avec (i) l'instauration de la première stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption (2016-2020), (ii) la création en novembre 2011 de l'Instance nationale de la lutte contre la corruption (INLUCC), (iii) La mise en place des lois relatives au droit d'accès à l'information et au signalement des faits de corruption et à la protection des lanceurs d'alerte et (iv) L'adoption de la charte du citoyen qui est désormais obligatoire pour toutes les parties prenantes publiques directement en contact avec les citoyens. Pour l'instant, la lenteur du système la justice reste un frein important à une meilleure prise en charge du phénomène, de plus, malgré la persistance de la corruption dans de nombreux secteurs, l'activité de l'INLUCC a été suspendue sur ordre du président de la République et ses locaux fermés peu de temps après les événements du 25 juillet.

Selon l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency international (TI) 2021 -le dernier produit à ce jour- qui situe la Tunisie au 69ème rang ex-aequo. Le score obtenu demeure stable à environ 44 sur 100 (44 en 2020) depuis 2012. En conclusion, il apparaît que les efforts fournis par les autorités nationales n'ont pas modifié la perception de la corruption dans le pays.

## (E) Infrastructure and Regional Integration

Score du cluster: 3.209

### 17. Infrastructure Development

Score du critère: 3.667

#### 17.a. Sector strategy/policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

### Notes du pays:

Pour le secteur de transport, différents ministères sont impliqués à divers titres (Transports, Equipement et habitat, Intérieur, Affaires Locales, Economie et planification, Finances et de l'Environnement et Agriculture) et interviennent dans la fourniture des infrastructures et leurs services d'exploitation. Cette fragmentation entre ces Départements n'a pas favorisé la coordination intermodale, une vision et une politique globale de développement des transports, et a conduit à des chevauchements. Parmi ces ministères, le ministère de l'Equipement et de l'Habitat (MEH) et le ministère de transport (MT) sont les principaux acteurs.

Le MEH est en charge du développement et la gestion des infrastructures routières. La Direction Générale des Ponts et Chaussées (DGPC) gère le réseau routier classé et une partie du réseau des routes rurales. Les priorités de la DGPC sont basées sur des programmes d'investissement et structurées autour de cinq piliers : (i) Entretien courant et périodique ; (ii) Mise à niveau des routes ; (iii) Réhabilitation et mise à niveau des structures dédiées (telles que les ponts) ; (iv) Réhabilitation et mise à niveau des routes rurales, et (v) Sécurité routière.

Le MT, à travers ses départements centraux, est responsable de la planification, de la gestion et de la réglementation des transports terrestres, maritime et aérien dans le pays. . A ce titre, le MT est également , responsable, de la politique tarifaire, des relations financières avec les différentes parties prenantes et de la coordination entre les opérateurs, et de l'élaboration et le suivi des contrats?programmes.

Depuis 2011 , le secteur fait face à une forte demande d'amélioration de la connectivité et en particulier pour les régions intérieures. Depuis, les investissements routiers ont presque doublé par rapport à la décennie antérieure, mais restent insuffisants, et confrontés au problème de la maintenance. Pour les services de transport, Les sociétés (bus et métro) ont connu une baisse structurelle de la demande en raison d'une progression rapide du trafic du secteur privé formel et informel. Les revenus des sociétés régionales de publiques régionales de transport de passagers sont largement déficitaires en raison de l'inefficacité opérationnelle et de la stagnation des tarifs. Le meme constat pourra etre reconduit pour les autres entreprises sous tutelle notamment la Société de chemins de fer et Tunisaïr.

A l'instar des autres entreprises publiques en Tunisie, se posent le problème de la gouvernance des sociétés sous tutelle. Celles-ci font face à des contraintes et des rigidités excessives. La fonction actionnaire de l'État des entreprises publiques portant sur leurs performances économiques, sociales et financière est faible. En revanche, les obligations réglementaires créent des contraintes lourdes dans de nombreux domaines). Au final, le poids de l'Etat est contraignant, d'avantage fondé sur le respect des réglementations que sur les véritables dysfonctionnements de fond.

Les deux ministères principaux responsables du secteur (MEH et MT) demeurent à la fois promoteur d'infrastructures et producteur de services commerciaux. Les modes d'organisation et de gestion des entreprises Sous tutelle ne favorisent pas une gestion efficace des services. Ces insuffisances et dysfonctionnements appellent des reformes de gouvernance autour d'une vision et une politique bien articulées, dotées d'un cadre législatif et réglementaire complet et actualisé dans lequel les Ministères se concentreront sur les fonctions de (i) l'élaboration de la politique et de la planification, et (ii) la régulation du marché, (iii) la promotion d'un cadre d'une saine concurrence entre les divers intervenants, et enfin (iv) la correction des mécanismes du marché afin d'assurer un niveau optimal de production de services. Ces changements doivent etre composantes de réformes transversales et, en parallèle, auprès des autres

ministères et entreprises impliquées dans le secteur

Très de progrès ont été réalisés dans ce sens au cours de ces dernières années , et en particulier la mise en oeuvre des recommandations des études de réformes du secteur routier, et du plan de transports financés par la Banque, et la réforme de la société d autoroutes financée par la Banque mondiale..

D'autres infrastructures sont sous la tutelle du ministère des technologies de communication et le ministère de l'énergie et des mines.

La Tunisie fait partie du pays les mieux équipés en Afrique. Des défis considérables restent cependant à relever dans les domaines des infrastructures routières, des énergies renouvelables et les infrastructures liées à la protection de l'environnement.

En 2019, l'assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté en séance plénière le projet de loi n°22/2019 relatif à l'encouragement de l'investissement et l'amélioration du climat des affaires. Cette loi (dite « loi transversale ») vise à améliorer le climat des affaires, à attirer davantage l'investissement (local et étranger) en Tunisie, Elle marque le lancement de la deuxième phase du programme de réformes du plan d'action national visant à stimuler les investissements et à améliorer l'environnement de travail et devrait permettre à la Tunisie de se hisser en 2020 parmi les 50 pays les plus performants du classement de la Banque mondiale Doing Business, et dans le top 3 au niveau régional (le pays se situe dans la dernière version de ce classement datée de 2018 au 80ème rang mondial).

La Tunisie est un pays où les ressources en eau sont fragiles et menacées. Son potentiel hydrique est modeste. Environ le quart de ses ressources proviennent des nappes fossiles épuisables. Les ressources renouvelables subissent les effets d'un climat contraignant. Elles souffrent d'une pression humaine croissante et de défis socio-économiques nombreux. Sans une gestion durable, elles risquent de devenir un frein sérieux au développement

Afin de se doter d'une amélioration de la gouvernance des ressources en eau, basée sur une vision qui permet d'atteindre un équilibre hydraulique entre demande et offre, la Tunisie vient d'approuver une nouvelle stratégie à l'horizon 2050 (financée par un don de la FAE en co-financement avec la KfW et la GIZ) qui a abouti à des plans d'actions nécessitant un financement global de plus 20 milliards EUR d'ici 2050, dont 1 milliard EUR d'ici 2025

#### 17.b. Legal and regulatory frameworks for infrastructure

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

### Notes du pays:

Le secteur des infrastructures (infrastructures de transports, eau et assainissement, énergie, télécommunications) en Tunisie est dominé par des monopoles d'Etat. Le cadre légal ne permet pas encore une participation active du secteur privé au financement, à la construction et à l'exploitation commerciale des infrastructures.

Par exemple, des progrès sont en train d'être réalisés dans le secteur de l'électricité. La réforme de ce secteur s'est opérée de manière progressive passant par plusieurs étapes : (i) une situation de monopole de la production, du transport et de la distribution de l'électricité et du gaz (loi 62-8 du 13 avril 1962 nationalisant ces activités et créant la STEG) ; (ii) l'ouverture de la production aux opérateurs privés (loi 96-27 du 01 avril 1996) supprimant le monopole de la production d'électricité à la STEG et permettant la création de la première IPP (Radès II) dont toute la production est cédée à la STEG en tant qu'acheteur unique ; (iii) l'introduction en 2004 d'un premier cadre réglementaire pour l'autoproduction par cogénération et par recours aux énergies renouvelables par les lois successives de maîtrise de l'énergie (loi 2004-72 du 2 août 2004 et la loi 2009-07 du 9 février 2009, ainsi que leurs décrets d'application et l'arrêté du ministre de l'Industrie du 01 juin 2010 fixant les prix de cession à la STEG de l'électricité provenant de l'autoproduction, de la cogénération et des énergies renouvelables) ; et enfin (iv) l'ouverture aux privés de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables (Loi n° 2015-12 du 11 mai 2015, relative à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables). Bien que le secteur de l'électricité se soit progressivement ouvert au niveau de la production sur le privé (Producteurs privés, cogénération, production à partir des énergies renouvelables par le privé), la fonction de régulation est encore assurée au niveau du Ministère en charge de l'énergie.

Le cadre légal devra évoluer pour favoriser les partenariats publics-privés ou tout simplement l'ouverture pure et simple des monopoles étatiques actuels au secteur privé. L'Instance générale de partenariat public-privé (IGPPP), créée en 2016, aura fort à faire pour ses véritables premiers pas en tant qu'organe officiel. Surtout que l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) préconisait dans un rapport de commencer par « des projets moins complexes et d'envergure relativement modeste » afin que les autorités contractantes « puissent consolider leur expérience en matière de PPP ». La loi PPP de 2015 contient des points litigieux qui pourraient faire fuir les investisseurs. L'OCDE recommande par exemple de réviser certaines dispositions, notamment celle concernant la rupture de contrat en cas de force majeure ou d'intérêt public. Le flou juridique entretenu par la législation est également pointé du doigt, alors que le pouvoir est encore en train d'assainir sa législation sur les concessions. De plus l'unité PPP a besoin d'un renforcement des capacités pour s'assurer qu'ils sont dynamiques et possèdent la bonne expérience. En outre, l'unité PPP soit plus dynamique pour faire avancer les réformes et les projets. Cela pourrait être réalisé en partie en renforçant le mandat de l'unité PPP ainsi qu'en améliorant la rémunération et le recrutement et en assurant l'adhésion politique aux plus hauts niveaux. Enfin, il serait utile que l'unité PPP révise la liste des projets en attente qui a été créée avec la SFI et la BERD en 2018 et qu'elle consacre des ressources à l'élimination des obstacles à l'avancement des projets PPP restants.

L'essentiel de la législation hydraulique en Tunisie fait l'objet du Code des Eaux (CE) promulgué par la loi n°75-16 du 31 mars 1975. Suite aux événements de 2011 et à l'avènement de la nouvelle constitution de 2014, un projet de nouveau Code des eaux (CE) a été élaboré et a été soumis à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) en décembre 2019. Mais la loi n'a pas été votée avant le gel des activités du Parlement le 25 juillet 2021.

## 17.c. Public resource management and accountability in the infrastructure sector

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

### Notes du pays:

Depuis 2011, la performance et la rentabilité des entreprises publiques ne cessent de se détériorer. Cette baisse de performance concerne également les entreprises en charge de l'eau, l'assainissement, l'électricité et les transports et est bien souvent le fait de tarifications inefficaces qui entraînent des déficits dans la trésorerie des entreprises publiques. Ces déficits doivent ensuite être comblés par des subventions qui pèsent lourdement sur le budget de l'Etat. La détérioration de la qualité des services publics entraîne une baisse de la volonté de payer chez les usagers. Par ailleurs, le secteur public est lui-même un mauvais payeur des services publics, de sorte qu'une partie non négligeable des déficits des entreprises publiques sont le fait de dettes croisées entre elles. Près de la moitié des entreprises publiques enregistrent des pertes cumulées qui s'élevaient à 6500 millions de dinars tunisiens en 2016, contre 1880 millions en 2010. Sur le plan de la transparence, la majorité des entreprises publiques ne publient pas leurs états financiers annuels et ne préparent pas d'états financiers intermédiaires, et ceci en dépit de l'article 14 de la loi n°89-9 impose aux entreprises publiques la publication des états financiers avant le 31 août de chaque année.

La situation du secteur des transports illustre parfaitement le manque d'efficacité des interventions étatiques dans l'économie tunisienne. En effet, ce secteur qui est caractérisé par un monopole des entreprises publiques dans presque toutes les branches d'activités (terrestre, aérien, maritime) souffre de difficultés d'ordre institutionnels et structurels qui entravent son développement. Ces difficultés sont liées entre autres, (i) au retard des investissements en matériel de transport et la non-réalisation des projets préconisés dans les plans directeurs, (ii) au manque de coordination entre les différents ministères intervenant dans le secteur, (iii) à une insuffisance des allocations budgétaires allouées à l'entretien des infrastructures routière (environ 140 millions de DT annuellement face à des besoins estimés à 450 millions de DT), (iv) à la répartition très inégale des infrastructures (surtout routières) entre la région littorale (de Tunis à Sfax) et le reste du pays. Ces difficultés se traduisent par une baisse graduelle des performances opérationnelles du secteur des transports depuis 2010, en particulier les sous-secteurs du transport urbain et maritime. Par ailleurs, il se pose un problème de la soutenabilité des dépenses de subvention de l'Etat dans le secteur de transport. En effet, pour l'exercice 2021, les dépenses de subvention de l'Etat sont estimées à 3,41 milliards de dinars, soit 8,3% du total des dépenses du budget de l'Etat et 2,8% du PIB, selon le projet de budget de l'Etat pour l'année 2021. Ces dépenses sont réparties entre les subventions des hydrocarbures et de l'électricité et le gaz (501 MDT), les produits de base (2,4 milliards de dinars) et le transport public (600MDT) au titre de la compensation du transport scolaire et universitaire, le transport à des tarifs réduits et le transport gratuit offert à certaines catégories sociales.

Un autre secteur qui relève presque exclusivement de l'Etat et qui illustre assez bien le problème de l'inefficacité des entreprises publiques est celui de l'eau et l'assainissement. Compte tenu de l'absence d'une autorité de régulation, les établissements publics en charges de la gestion de l'eau potable, de

l'assainissement et de l'irrigation sont caractérisés par une gouvernance et des performances sous-optimales. Les Réseaux d'adduction d'eau potable et d'irrigation sont relativement vétustes, ce qui implique des pertes techniques et commerciales non négligeables. L'envasement des barrages entraîne une réduction de leurs capacités de stockage qui réduit largement leur pouvoir de régulation des apports pluvieux entre années humides et années sèches. Sur le plan de l'assainissement, on déplore des rejets hydriques non conformes au respect de l'environnement et l'évacuation anarchique des déchets solides ou polluants pour le milieu naturel en général et pour les ressources en eau en particulier. Par ailleurs, on note une insuffisance de la maîtrise de la qualité et de la fiabilité du traitement des eaux usées, ce qui ne permet pas une mise en balance des coûts de pollution des milieux récepteurs et les coûts de la non-utilisation des eaux usées traitées.

Sur la même trame de l'inefficacité des entreprises publiques se trouve également le secteur énergétique. Il fait face à plusieurs défis d'ordre stratégique (sécurisation et diversification des sources d'approvisionnement), économique (impact des subventions à la consommation d'énergie sur le budget de l'Etat et dépendance croissante du secteur industriel tunisien au gaz naturel importé), social (coût de l'énergie accessible à la population) et environnemental (effets des changements climatiques). La réforme de la politique de subvention des produits énergétiques est un défi majeur auquel est confronté le gouvernement tunisien. Le système de subventions énergétiques comprend des subventions directes aux entreprises comme la STEG et la STIR ; et indirectes (différence entre les coûts d'approvisionnement en pétrole brut et en gaz pour l'État, et les prix de vente). Ces subventions sont en constante augmentation en raison du profil de la balance énergétique de la Tunisie (dépendance excessive à l'égard des importations et exposition aux fluctuations internationales des prix des hydrocarbures), le profil monétaire de la Tunisie (baisse du cours du dinar tunisien) et les rares ajustements des tarifs de l'électricité et du gaz. La mise en place d'une autorité de régulation indépendante devient essentielle dans le cadre de la réforme du secteur de l'énergie. Elle contribuerait à renforcer la transparence et la compétitivité du secteur, attirer les investissements privés dans le secteur et adopter une politique tarifaire plus rentable qui allégerait le coût des importations de produits pétroliers et les subventions énergétiques qui pèsent lourd sur les finances publiques du pays.

Les infrastructures de l'eau potable et de l'assainissement sont gérées à travers le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche pour le sous-secteur de l'eau potable et le Ministère de l'Environnement pour le sous-secteur de l'assainissement. La Tunisie dispose d'atouts indéniables en matière de maîtrise de la question de l'eau qui lui ont permis d'éviter des situations difficiles et un grand nombre de contraintes vécues tel que les changements climatiques. Mais la situation dans le domaine de l'eau se caractérise par le fait que les dispositifs de rationalisation et de régulation ne fonctionnent pas à l'optimum. Il s'en suit des pertes d'efficacité à tous les niveaux, cadrant très mal avec un contexte hydrique marqué à la fois par une rareté et une irrégularité, appelées à s'aggraver fortement avec la réalité d'aujourd'hui et la perspective du dérèglement climatiques.

Du point de vue organisation, il y'a persistance de certains points faibles, tels que :

- Des mécanismes de concertation peu actifs : les mécanismes de concertation entre les gestionnaires et exploitants de l'eau à l'instar du Conseil National de l'Eau (CNE) ne sont pas suffisamment opérationnels ;
- Une gouvernance de l'eau centralisée et contrôlée par l'Etat. L'implication réelle des usagers dans le processus de décision n'est pas encore à la hauteur des ambitions affichées ;

Les 2 principaux opérateurs dans le secteur, la SONEDE et l'ONAS, souffrent, à l'instar de la majorité des établissements publics, de plusieurs problèmes en particulier en lien avec leurs équilibres financiers (faibles tarifs, faible niveau de recouvrement des coûts, ...).

## 18. Regional Integration

Score du critère: 2.75

### 18.a. Movement of persons and labor and right of establishment

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

According to the 2022 Visa Openness report, Tunisia is ranked number 27 out of 53 in terms of visa openness to other African countries with a score of 0.415. This was however a significant improvement from its position in the previous year (36 out of 53), reflecting positive efforts in promoting free movement of people. As a result, Tunisia was the most improved country in North Africa in relaxing its visa regime. Tunisia at the forefront of promoting free movement of persons through its membership in AMU, CENSAD and COMESA. However, the free movement provisions of AMU and CENSAD are rudimentary. The 1989 Treaty of the AMU, like other RECs' founding instruments, envisages a region where people move freely across its Member States. However, of the three Member States that have adopted the Freedom of Movement Protocol, Tunisia is the only one that has fully opened up its borders to the other Member States, while the other States still require travel visas. Similarly, in the CENSAD, while sharing the vision of FMP within the region has been stagnant for a long time, guaranteeing free movement, residence, and establishment only through temporary bilateral agreements, such as that between Sudan and Libya.

The Government of Tunisia has been proactively implementing reforms and initiatives to enhance the business climate and attract Foreign Direct Investment (FDI), by providing tax breaks, subsidizing social security fee contributions for new hires, and offering investment bonuses. More than 3,740 foreign companies currently operate in Tunisia, and the government has historically encouraged export-oriented FDI in key sectors such as call centers, electronics, aerospace and aeronautics, automotive parts, textile

and apparel, leather and shoes, agro-food, and other light manufacturing. Over 3,740 foreign companies operate in diverse sectors in Tunisia, with the capital, Tunis, attracting the majority of the investment due to inadequate infrastructure in the interior regions. The 2016 Investment Law established key institutions for regulating and managing investments, with the Foreign Investment Promotion Agency (FIPA) still leading foreign investment promotion. It ensures equal rights for foreign and Tunisian investors, with new policies in 2022 allowing foreign equity in agricultural firms, barring land ownership. The law initially required government authorization for investing in sectors like natural resources, transport, finance, and more, but decree #2022-317, adopted in April 2022, removed this need for 27 activities to stimulate the pandemic-hit economy, promoting easier investment in areas such as tourism, finance, and renewable energy. However, these measures haven't fully attracted the expected foreign investment due to ongoing political and infrastructural hurdles. [1]

The country made efforts to allow more free movement of people. For the decisions taken which led to an improved positioning within AVOI, it is proposed to increase the score to 4.0 for the 2023 CPIA.

[1] 2023 Investment Climate Statements: Tunisia (<https://www.state.gov/reports/2023-investment-climate-statements/tunisia/> )

According to the 2022 Visa Openness report, Tunisia is ranked number 27 out of 53 in terms of visa openness to other African countries with a score of 0.415. This was however a significant improvement from its position in the previous year (36 out of 53), reflecting positive efforts in promoting free movement of people. As a result, Tunisia was the most improved country in North Africa in relaxing its visa regime. Tunisia at the forefront of promoting free movement of persons through its membership in AMU, CENSAD and COMESA. However, the free movement provisions of AMU and CENSAD are rudimentary. The 1989 Treaty of the AMU, like other RECs' founding instruments, envisages a region where people move freely across its Member States. However, of the three Member States that have adopted the Freedom of Movement Protocol, Tunisia is the only one that has fully opened up its borders to the other Member States, while the other States still require travel visas. Similarly, in the CENSAD, while sharing the vision of FMP within the region has been stagnant for a long time, guaranteeing free movement, residence, and establishment only through temporary bilateral agreements, such as that between Sudan and Libya. The Government of Tunisia has been proactively implementing reforms and initiatives to enhance the business climate and attract Foreign Direct Investment (FDI), by providing tax breaks, subsidizing social security fee contributions for new hires, and offering investment bonuses. More than 3,740 foreign companies currently operate in Tunisia, and the government has historically encouraged export-oriented FDI in key sectors such as call centers, electronics, aerospace and aeronautics, automotive parts, textile and apparel, leather and shoes, agro-food, and other light manufacturing. Over 3,740 foreign companies operate in diverse sectors in Tunisia, with the capital, Tunis, attracting the majority of the investment due to inadequate

infrastructure in the interior regions. The 2016 Investment Law was a significant stride, establishing institutions like The High Investment Council and The Tunisian Investment Authority, aimed at responsible regulation and management of investment projects, although the Foreign Investment Promotion Agency (FIPA) continues to be the principal agency promoting foreign investment. The law grants equal rights and obligations to both foreign and Tunisian investors. In June 2022, the Ministry of Agriculture began to allow full foreign equity ownership in the capital of agricultural companies; however, foreign investors cannot own agricultural land. Pursuant to the 2016 Investment Law (article 4), a list of sectors outlining which investment categories are subject to government authorization (the “negative list”) was set by decree no. 417 of May 11, 2018. The sectors include natural resources; construction materials; land, sea, and air transport; banking, finance, and insurance; hazardous and polluting industries; health; education; and telecommunications. The decree went into effect on July 1, 2018. In April 2022, the government adopted presidential decree #2022-317, which eliminated government authorization requirements for 27 business activities in various sectors, about 10 percent of the total authorization categories. The decree allows foreign and local investors to open businesses under conditions detailed in books of specifications without waiting for a government license. The action is meant to revive an economy heavily impacted by the COVID-19 pandemic and boost investment in sectors such as tourism, transportation, finance, and renewable energy. For example, government authorizations are no longer required for business ventures such as the opening of shopping malls and supermarkets, operation of certain aircraft for tourism and leisure activities, management of financial portfolios by non-resident companies, organization of sporting events, cement manufacturing, self-production of electricity from renewable energies under one megawatt, import and marketing of films, sale and distribution of tobacco and alcohol, and import of used clothes. However, government policies have not always yielded the anticipated flow of foreign investment in the country. The realization of full potential remains contingent upon overcoming the existing political, administrative, and infrastructural challenges[1].The country made efforts to allow more free movement of people. For the decisions taken which led to an improved positioning within AVOI, it is proposed to increase the score to 4.0 for the 2023 CPIA. [1] 202 Investment Climate Statements: Tunisia (<https://www.state.gov/reports/2023-investment-climate-statements/tunisia/> )

#### 18.b. Regional financial integration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

#### Notes du pays:

As of December 2022, Tunisia had 30 banks, of which 23 are onshore and seven are offshore. Onshore banks include three Islamic banks, two microcredit and SME financing banks, and 18 commercial universal banks. Domestic credit to the private sector provided by banks stood at 73 percent of GDP in 2021. About 40.2 percent of banks are located in the greater Tunis area alone. The number of bank accounts has increased by 3 percent over the last five years to reach 9.8 million accounts at the end of 2021, of which 5 million are savings accounts. Tunisia's banking system activity is mainly within the 23 onshore banks, which accounted for 92.7 percent of total assets, 94.8 percent of loans, and 97 percent of deposits in 2021. The onshore banks offer identical services targeting Tunisia's larger corporations. Meanwhile, SMEs and individuals often have difficulty accessing bank capital due to high collateral requirements. Foreign banks are permitted to open branches and establish operations in Tunisia under the offshore regime and are subject to the supervision of the Central Bank. The Central Bank of Tunisia, supported by IFC, launched in 2022 a free-to-use digital bill payments platform to enable Tunisians to pay for utilities such as water and electricity online and on mobile applications. The Tunisia bill payments platform, Pysmart.tn, was designed by the national payment switch Société Monétique Tunisie and developed by Tunisian Fintech, WeSettle.

Beyond the banks and stock exchange, few effective financing mechanisms are available in the Tunisian economy. A true bond market does not exist, and government debt sold to financial institutions is not re-traded on a formal, transparent secondary market. Private equity remains a niche element in the Tunisian financial system. Firms experience challenges raising sufficient capital, sourcing their transactions, and selling their stakes in successful investments once they mature. The microfinance market remains underexploited, but profitable for microfinance institutions with non-governmental organization Enda Inter-Arabe the dominant lender in the field. The Tunisian Dinar can only be traded within Tunisia, and it is illegal to move dinars out of the country. Central Bank authorization is required for some foreign exchange operations. For imports, Tunisian law prohibits the release of hard currency from Tunisia as payment prior to the presentation of documents establishing that the merchandise has been shipped to Tunisia. Non-residents are exempt from most exchange regulations. Foreign investors may transfer funds at any time and without prior authorization. This applies to principal as well as dividends or interest capital. Tunisia's 2016 Investment Law enshrines the right of foreign investors to transfer abroad funds in foreign currency with minimal interference from the Central Bank. The procedures for repatriation are complex, however, and within the discretion of the Central Bank. The difficulty in the repatriation of capital and dividends is one of the most frequent complaints of foreign investors in Tunisia. Ministerial decree no. 417 of May 2018 states that the Central Bank of Tunisia must decide on foreign currency remittance requests within 90 days. In case of no response, the investor may contact the Higher Investment Authority, which will give final approval within 30 days

As of December 2022, Tunisia had 30 banks, of which 23 are onshore and seven are offshore. Onshore banks include three Islamic banks, two microcredit and SME financing banks, and 18 commercial universal banks. Domestic credit to the private sector provided by banks stood at 73 percent of GDP in 2021. About 40.2 percent of banks are located in the greater Tunis area alone. The number of bank accounts has increased by 3 percent over the last five years to reach 9.8 million accounts at the end of 2021, of which 5 million are savings accounts. Tunisia's banking system activity is mainly within the 23 onshore banks, which accounted for 92.7 percent of total assets, 94.8 percent of loans, and 97 percent of deposits in 2021. The onshore banks offer identical services targeting Tunisia's larger corporations. Meanwhile, SMEs and individuals often have difficulty accessing bank capital due to high collateral requirements. Foreign banks are permitted to open branches and establish operations in Tunisia under the offshore regime and are subject to the supervision of the Central Bank. Beyond the banks and stock exchange, few effective financing mechanisms are available in the Tunisian economy. A true bond market does not exist, and government debt sold to financial institutions is not re-traded on a formal, transparent secondary market. Private equity remains a niche element in the Tunisian financial system. Firms experience challenges raising sufficient capital, sourcing their transactions, and selling their stakes in successful investments once they mature. The microfinance market remains underexploited, but

profitable for microfinance institutions with non-governmental organization Enda Inter-Arabe the dominant lender in the field. The Tunisian Dinar can only be traded within Tunisia, and it is illegal to move dinars out of the country. Central Bank authorization is required for some foreign exchange operations. For imports, Tunisian law prohibits the release of hard currency from Tunisia as payment prior to the presentation of documents establishing that the merchandise has been shipped to Tunisia. Non-residents are exempt from most exchange regulations. Foreign investors may transfer funds at any time and without prior authorization. This applies to principal as well as dividends or interest capital. Tunisia's 2016 Investment Law enshrines the right of foreign investors to transfer abroad funds in foreign currency with minimal interference from the Central Bank. The procedures for repatriation are complex, however, and within the discretion of the Central Bank. The difficulty in the repatriation of capital and dividends is one of the most frequent complaints of foreign investors in Tunisia. Ministerial decree no. 417 of May 2018 states that the Central Bank of Tunisia must decide on foreign currency remittance requests within 90 days. In case of no response, the investor may contact the Higher Investment Authority, which will give final approval within 30 days